

## Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

### Organisation(s) Participante(s)

Banque mondiale

### Objectif Spécifique du Fonds

orienter le développement agricole de la province du Sud-Ubangi dans le sens d'une plus grande attention portée à la gestion durable des terroirs et à la limitation réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts

### Chargée de programme :

**Nom :** Nora Kaoues

**Téléphone :** +12024584578

**E-mail :** nkaoues@worldbank.org

### Chef(s) de file gouvernemental (le cas échéant) :

**Nom :** Alfred KIBANGULA ASOYO  
Coordonnateur National du  
PARRSA

**Téléphone :** 243818137923

**E-mail :** a.kibangula@yahoo.fr

**Titre du programme REDD+ :** Programme Intégré  
REDD+ du Sud Ubangi (PIREDD Sud Ubangi)

**Numéro du programme :**

### Coûts du programme :

**Fonds :** 7.0M (4+3)

**Autre :** 120 million USD (PARRSA) et 75M  
(Financement additionnel PARSAA)

**TOTAL (USD) :** 202 MUSD

### Lieu du programme :

**Province :** Sud Ubangi

**District(s) :** Tous

**Chefferie(s) :** Toutes

### Organisations Participantes :

Unité de coordination du PARSAA (Sud Ubangi)  
pour la mise en œuvre ;

Une Agence d'Appui Technique sera sélectionnée  
pour l'appui aux organisations paysannes ;

### Durée du programme :

**Durée totale (en mois) :** 48 mois

**Date de commencement  
prévue<sup>1</sup> :** 01 mars 2017

### Description du programme REDD (200 mots)

Le PIREDD Sud-Ubangi financera des actions mutisectorielles permettant d'atténuer les émissions liées à la

<sup>1</sup> La date de commencement officielle de tout programme REDD+ approuvé correspond au transfert de fonds par le Bureau MPTF.

déforestation et à la dégradation des forêts. Pour ce faire, le FONAREDD complètera le PARRSA<sup>2</sup> pour que les investissements réalisés s'intègrent dans une vision REDD+ du développement local. Ainsi, le PIREDD appuiera :

- le renforcement de la gestion durable des terroirs par les communautés pour encourager un développement planifié qui réduise la déforestation ;
- le soutien à des projets agricoles à faible impact sur la forêt (agroforesterie, reconquête des savanes, améliorations des itinéraires agricoles...) via la mise en place de critères REDD+ pour l'attribution des subventions ;
- le renforcement des capacités des acteurs pour intégrer REDD+ dans le développement local.

Le PIREDD appuiera la mise en place et le renforcement des capacités des CARG<sup>3</sup> et d'autres outils de gouvernance participative des terroirs par les CLD, la formulation de Plans de gestion et de Plans de Développement Durable et le financement de projets visant, entre autres, la mise en valeur des savanes, la gestion améliorée des jachères, les cultures pérennes, l'agroforesterie et la diversification des activités agricoles. Les Plans de développement orienteront l'ensemble des Investissements du PARRSA.

#### Dates d'examen & d'approbation

Soumission au Secrétariat Exécutif  
Examen du Comité Technique  
Approbation du Comité de Pilotage

Date : 16 novembre 2016  
Date : 4 décembre 2016  
Date : 8 février 2017

#### Signature du Gouvernement Provincial dans le cas d'un Programme REDD+ intégré

I.	Nom du représentant	
	Signature	

#### Signatures des Organisations Participantes et du Président du Comité de Pilotage

I.	Nom du représentant	Henri YAV MULANGA ↑
	Signature	
	Nom de l'Organisation Participante	
	Date	

#### Signature du Directeur des Opérations de la Banque Mondiale

I.	Nom :	Ahmadou, Mostapha Ndiraye
	Signature	

<sup>2</sup> Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole

<sup>3</sup> Conseils Agricoles Ruraux de Gestion

## Sommaire

1. Résumé opérationnel.....	44
2. Localisation du PIREDD Sud Ubangi .....	55
3. Contexte et Analyse de la situation .....	55
A. Contexte local : analyse de la déforestation au Sud-Ubangi .....	55
B. Contexte de la politique REDD+ en RDC .....	88
C. Le Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole (PARRSA).....	1040
D. Initiatives/programmes existants dans le secteur participant aux mêmes objectifs le cas échéant .....	1141
E. Expérience utile de la/des Organisations Participantes .....	1242
4. Objectif général et spécifique du projet .....	1242
5. Résultats attendus et Stratégie d'intervention.....	1313
A. Stratégie d'intervention .....	1313
B. Pérennité des résultats après la fin des financements : .....	1615
6. Cadre de résultats .....	1616
7. Plans de travail, activités envisagées et budget dont contribution CAFI/FONAREDD.....	2119
A. Objectif 1 – renforcement des capacités de gestion des terroirs.....	2119
B. Objectif 2– Accompagner le développement agricole dans le respect des plans de gestion et promouvoir les cultures pérennes.....	2119
C. Objectif 3– Renforcement des capacités des services techniques décentralisés.....	2220
D. BUDGET DU PROGRAMME PIREDD.....	2324
8. Méthodologie.....	2522
9. Arrangement de gestion et de coordination .....	2522
10. Faisabilité, gestion des risques et pérennité des résultats .....	2825
11. Gestion environnementale et sociale : risques et mesures d'atténuation.....	3127
12. Contrôle, évaluation et information .....	3228
13. Plan de consultation programmé et/ou effectué .....	3228
14. Cadre Juridique .....	3229

## 1. Résumé opérationnel

La nouvelle Province du Sud-Ubangi est une zone à fort potentiel agricole qui, malgré la distance, peut approvisionner Kinshasa, Bangui et le Congo. Ce développement agricole peut provoquer un impact fort sur la déforestation s'il n'y a pas de mesures prises pour améliorer les pratiques agricoles et la gouvernance du secteur.

La Banque mondiale conduit déjà une opération de soutien à la production agricole, le Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole (PARRSA), et envisage son extension dans la durée par un financement additionnel. Le PARRSA soutient entre autres, depuis 2011, le renforcement des capacités des Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG), l'appui-conseil aux producteurs au travers d'ONG locales, la structuration du secteur et le financement de projets visant à améliorer la production agricole via un système de petites subventions.

Il est proposé d'intégrer le financement du PIREDD dans le projet PARRSA à l'occasion de la mise en place d'un financement additionnel de 75 millions de dollars afin de renforcer la dimension REDD+ des investissements du PARRSA et d'offrir un appui supplémentaire aux acteurs locaux qui s'engagent sur la voie de l'agriculture à faible impact ou de la planification locale.

Le PARRSA et son financement additionnel sont organisés selon 3 composantes. La première vise à augmenter la productivité des acteurs de la petite agriculture. La deuxième vise à améliorer les infrastructures de commercialisation. La troisième vise le renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture et du Ministère du Développement Rural pour revitaliser les fonctions agricoles centrales de l'administration – cette composante appuiera les efforts du gouvernement pour (i) la fourniture de services et d'appui-conseil, (ii) la planification et le suivi des politiques au niveau national et local et (iii) le renforcement de la recherche.

Le PIREDD Sud Ubangi sera intégré au sein du financement additionnel du PARRSA afin d'étendre et de compléter les dispositions des Composante 1 et 3 du financement additionnel (notamment la mise en place d'un dispositif de « matching grants » et de subventions allouées sur base compétitive (Fonds Compétitif) pour appuyer les producteurs, la planification participative du développement local, le renforcement des CARGs, la sensibilisation aux aspects multi-sectoriels de REDD+ et la fourniture d'appui conseil et ).

La stratégie du PIREDD consiste donc à intervenir à 4 niveaux :

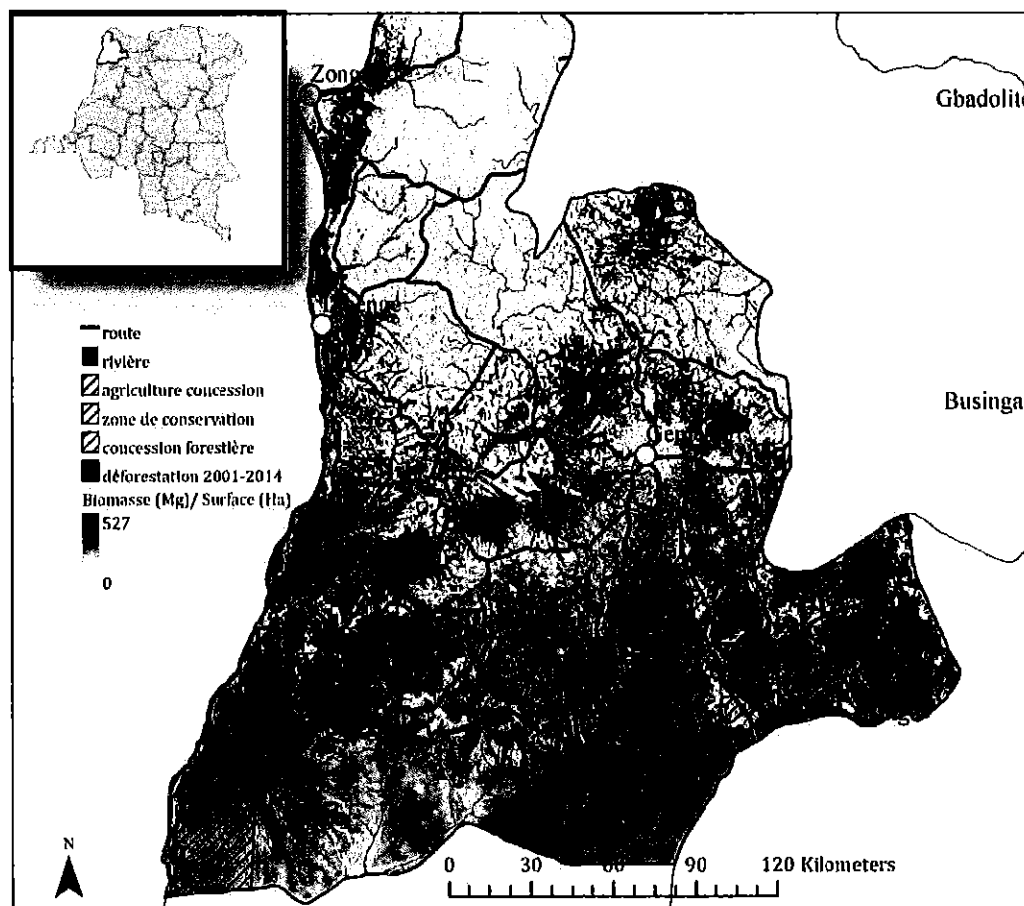
- Au niveau stratégique, en appuyant la planification de l'usage des sols et la gestion participative des terroirs, à la fois au niveau villageois, au niveau du territoire et au niveau de la province ; Cet appui aboutira à la mise en place de Plans Simples de Gestion (dans les terroirs) et de Plan de Développement Durable locaux (PDD – au niveau du secteur) qui encadreront le développement des terroirs au-delà du projet.
- Au niveau technique, en offrant un financement supplémentaire au PARRSA pour mieux prendre en charge les projets ayant un impact positif sur la gestion des forêts (mises en défend, agroforesterie, cultures pérennes offrant une alternative aux cultures itinérantes...) ;
- Au niveau opérationnel, en ajoutant aux procédures du PARRSA une évaluation du potentiel REDD+ des dossiers de demande de subvention et d'appui-conseil afin de s'assurer que les projets financés par le PARRSA participent à la gouvernance des terroirs mise en place au travers des Comités de Développement Local (CLD), des Plans de Gestion et des PDD ;
- Au niveau de la gouvernance, en renforçant les CARG/CART et en donnant aux administrations et aux représentants des Comités Locaux de Développement des moyens pour encadrer la mise en valeur des terres. L'appui à la création ou à la dynamisation des Comités Locaux de Développement correspondant aux terroirs des chefferies de terre et des Cadres de Concertation permettront de donner corps aux orientations données par le Ministère du Développement Rural en matière de structuration du milieu, et de participer à l'application de la Loi Agricole.

Ainsi, le PIREDD Sud Ubangi prévoit de se concentrer sur les questions de planification spatiales pour une gestion durable des terroirs (Aménagement du territoire), sur le respect des plans de gestion locaux (Gouvernance), et sur la réduction de l'impact du secteur agricole à travers la promotion des cultures pérennes, des cultures sous couvert forestier ou de l'agroforesterie, et le financement d'actions diverses d'atténuation des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.

En plus de ces activités purement centrées sur le domaine agricole, le PIREDD financera à terme (en seconde période) des activités de sensibilisation au caractère multisectoriel de REDD+ notamment dans le domaine du planning familial, de l'énergie, du foncier et de gouvernance forestière (y compris appui à la gestion des forêts par les Peuples Autochtones et communautés locales).

Le projet PIREDD sera partie intégrante du financement additionnel du PARRSA et suivra les mêmes arrangements fiduciaires et institutionnels. Dans la mesure du possible, les financements seront conjoints.

## 2. Localisation du PIREDD Sud Ubangi



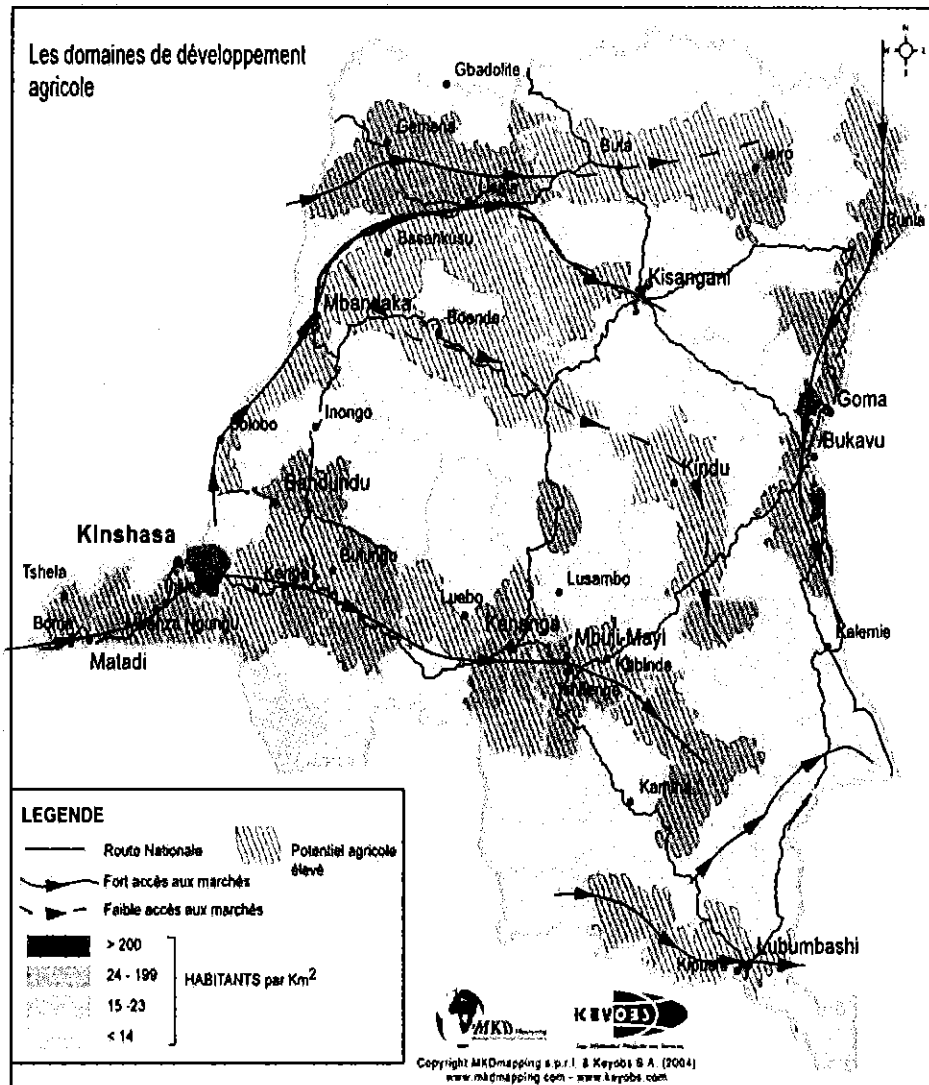
Carte 3 : La Province du Sud Ubangi et les spots de déforestation

## 3. Contexte et Analyse de la situation

### A. Contexte local : analyse de la déforestation au Sud-Ubangi

La province de l'Equateur a été identifiée dès 2006 en tant que l'une des cinq zones avec un potentiel agricole élevé, une densité de population élevée et un fort accès aux marchés. Ces caractéristiques ont été confirmées par le travail analytique sur les dimensions spatiales d'investissement en infrastructure. Le gouvernement a identifié la province de l'Equateur comme priorité en raison de son potentiel agricole pour la production des produits vivriers domestiques aussi bien que des exportations telles que le caoutchouc et le cacao, et dans la considération des investissements équitables et équilibrés dans la réhabilitation d'après-guerre.

## République Démocratique du Congo

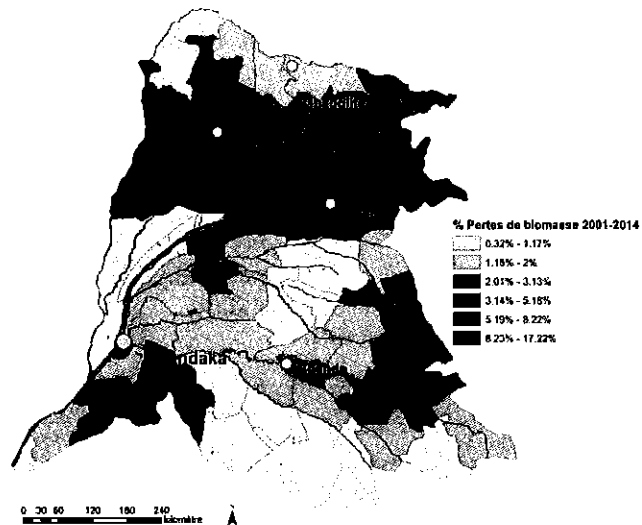
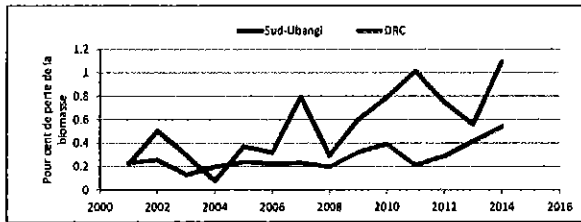


**Carte 1 : zones à haut potentiel agricole, forte densité de population et avec accès aux marchés**

*Source : Woods Hole Research Center*

La Banque mondiale a investi pour réhabiliter les routes principales liant la province avec Bangui au nord et les ports sur le fleuve Congo. Les partenaires ont aussi prévu de financer l'amélioration des équipements de navigation et des ports le long du fleuve, ce qui réduira les coûts de transport tout le long du couloir de Kisangani à Kinshasa. En effet, la province dispose d'une offre de transport fluvial pérenne durant l'année avec Kinshasa. Ainsi, malgré la distance, certains territoires ont un accès relativement aisé à des marchés pour écouler leurs productions et la Province du Sud-Ubangi est donc identifiée comme une zone à fort potentiel de développement agricole. De ce fait, cette province possède de nombreux facteurs de risque pouvant conduire à une expansion de l'emprise agricole et une forte déforestation.

D'après les données de FACET (2010), le taux de déforestation dans l'ancienne province d'Equateur correspond à 2,68% sur la période 2000-2010. Ce taux semble faible, mais il reste tout de même supérieur au taux national (2,34%) sur la même période. A noter (cf carte 3) qu'une grande partie de la déforestation est localisée dans le sud de la zone, qui est sujette à une forte exploitation des forêts pour le charbon de bois. C'est également une zone de front pionnier.



### Pertes de biomasse en RDC 2000-2014

Source : *Projet Equateur*

Ce taux est caractérisé par beaucoup de disparités dans la zone. A titre d'exemple, autour de Gemena (dans une aire de 10000 km<sup>2</sup>), les taux de déforestations de 2000 à 2010 sont de 6,88%.

Selon le PNUE (2012), les moteurs de déforestation & dégradation forestière sont en premier lieu, l'expansion de l'agriculture itinérante sur brûlis axée sur les cultures vivrières, une activité dont dépend la quasi-totalité de la population. Les produits agricoles sont commercialisés vers la ville de Kinshasa, Kisangani, la République Centre Africaine (RCA) et celle du Congo/Brazzaville. L'un des impacts de cette activité agricole intense très visible est la dégradation accentuée des écosystèmes forestiers (savanisation) dans certains territoires comme Gemena.

Quels sont les problèmes environnementaux dans le monde en général et en RDC en particulier ?	Quelles sont <u>les causes humaines</u> ? / Ces problèmes sont causés par	Quelles sont les solutions ? Pour faire face à ce problème, il faut...
<b>Agriculture, déforestation et réchauffement climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'ignorance de l'importance de la forêt</li> <li>➤ L'urbanisation</li> <li>➤ L'extension des terres agricoles par la pratique de l'agriculture itinérante</li> <li>➤ L'agriculture sur brûlis (Les incendies)</li> <li>➤ L'exploitation artisanale et industrielle du bois pour la production de matériaux de construction, de meuble, d'objets d'art, de papier etc.</li> <li>➤ Besoin en énergie (la production du charbon de bois)</li> <li>➤ L'exploitation minière</li> <li>➤ Les mauvaises pratiques (abattage d'arbre, encerclement des arbres par creusage des trous) des opérations de récolte de miel et le ramassage des chenilles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser les communautés sur l'importance de la préservation des forêts</li> <li>➤ Eviter l'agriculture sur brûlis</li> <li>➤ Pratiquer la rotation des cultures qui évite la conquête des nouvelles terres de cultures</li> <li>➤ Encourager le reboisement des essences à croissance rapide</li> <li>➤ Encourager l'agroforesterie</li> <li>➤ Limiter l'expansion des villes</li> <li>➤ Limiter la taille des terres agricoles</li> <li>➤ Limiter l'exploitation du bois</li> <li>➤ Favoriser l'utilisation du papier recyclé</li> <li>➤ Relancer la recherche agronomique</li> <li>➤ Réduire la production de gaz industriel dans l'atmosphère</li> <li>➤ Protéger les habitats naturels des animaux</li> <li>➤ Promouvoir la construction des maisons avec des briques adobes stabilisés</li> <li>➤ Intensifier l'électrification rurale</li> </ul>

**Problèmes environnementaux identifiés par les populations**

Source : *Rapport de Consultations du PARRSA*

Il existe aussi plusieurs exploitations agro-industrielles de palmier à huile, café, cacao et hévéa, mais la plupart sont abandonnées en dehors de quelques exceptions (comme PHC (Plantations & Huileries du Congo)). Les grandes concessions agricoles pourraient constituer une nouvelle menace dans la région si le climat des affaires s'améliore dans le pays.

	Total Biomass in Agriculture Concession (Tg)2000	Total Biomass 95% CI (Tg)	Total Biomass Loss in Agriculture Concession (Tg) 2001-2014	Percent Total Biomass in Agriculture Concession	Percent Biomass in Agriculture Concession Lost 2001-2014
<b>Sud-Ubangi</b>	<b>3.54</b>	<b>±0.087</b>	<b>0.17</b>	<b>0.36%</b>	<b>4.82%</b>
Budjala	1.76	±0.048	0.09	0.54%	5.40%
Gemena	0.31	±0.00	0.03	0.14%	10.97%
Kungu	1.47	±0.03	0.04	0.50%	2.83%
Libenge/Zongo	0.00	±0.00	0.00	0.00%	0.00%

#### Pertes de biomasse dans les zones agricoles dans la Province du Sud-Ubangi

Source : Woods Hole Research Center

Parmi les autres causes de la déforestation, il y a aussi l'exploitation industrielle du bois, l'exploitation artisanale de bois d'œuvre, le bois énergie dans les bassins d'approvisionnement de Gemena, Bumba. Comme sur l'ensemble du pays, les principales causes sous-jacentes sont : la forte croissance démographique (environ 4,8% par an), la généralisation de la pauvreté, le chômage, la mauvaise gouvernance, etc.

	Total Biomass in Logging Concession (Mg)2000	Total Biomass 95% CI (Tg)	Total Biomass Loss in Logging Concession (Tg) 2001-2014	Percent Total Biomass in Logging Concession	Percent Biomass in Logging Concession Lost 2001-2014
<b>Sud-Ubangi</b>	<b>986.00</b>	<b>±0.49</b>	<b>0.97</b>	<b>2.84%</b>	<b>3.47%</b>
Budjala	323.00	±0.001	0.00	0.02%	0.53%
Gemena	218.00	±0	0.00	0.00%	0.00%
Kungu	294.00	±0.49	0.97	9.50%	3.48%
Libenge/Zongo	88.74	±0	0.97	0.00%	0.00%

#### Pertes de biomasse dans les zones de concessions forestières dans la Province du Sud-Ubangi

Source : Woods Hole Research Center

La zone possède donc des enjeux REDD+ importants et a d'ailleurs été ciblée comme une priorité par le Plan d'investissement pour abriter des Programmes REDD+ juridictionnels et intégrés REDD+ du Plan d'investissement. Par ailleurs, elle offre aussi beaucoup de possibilités à explorer pour d'autres programmes comme : la reconquête des savanes, le cacao vert, les cultures pérennes, la gestion durable de l'exploitation forestière (artisanale & industrielle), etc.

## B. Contexte de la politique REDD+ en RDC

En vue d'améliorer le bien-être des populations en liaison avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en particulier la réduction de la pauvreté et de la faim, la RDC a élaboré un Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR), couvrant la période 2011-2015. Ce document repose sur quatre piliers dont le 4ème s'articule autour de deux volets principaux, dont: i) la gestion et la protection de l'environnement et des ressources naturelles impliquant la gestion durable de l'environnement ainsi que des ressources naturelles renouvelables, et ii) la lutte contre le changement climatique dans ses deux dimensions que sont l'atténuation et l'adaptation.



Le processus de préparation (« Readiness » en anglais) à la REDD+ en RDC est en lien direct avec le 4ème pilier du DSCR. Initié en 2009, il a fait des progrès sensibles : un Comité de Pilotage est constitué au niveau national. La Coordination Nationale REDD+ (CN-REDD), bras opérationnel de la REDD+ en RDC et placée au sein du MECNDD, a bénéficié d'un premier don du FCPF qui lui a permis d'élaborer et d'achever sa Proposition de Préparation à la REDD+ (Readiness Preparation Proposal ou R-PP) en 2011. Supportée aussi par le programme ONU-REDD, la RDC a produit dans la foulée une Stratégie Nationale Cadre REDD+ en décembre 2012 (approuvée en Conseil des Ministres).

La Stratégie Nationale Cadre REDD+ s'appuie sur 7 piliers pour traiter les causes directes et sous-jacentes de la déforestation tout en permettant le développement durable et la lutte contre la pauvreté :

- a. un pilier agriculture, axé sur la diversification des pratiques agricoles actuellement dominées par la jachère brulis en forêt : culture et reconquête forestière des savanes, cultures pérennes, amélioration des performances de la jachère brulis, etc.;
- b. un pilier aménagement du Territoire, afin d'identifier les opportunités de mise en valeur et de conservation des ressources naturelles, aux différents niveaux d'organisation des Territoires, ainsi que les besoins d'investissements collectifs et privés associés;
- c. un pilier forêt, pour une exploitation durable des forêts à bénéfices partagés: application du Code Forestier, lutte contre l'exploitation forestière illégale, élaboration et application des Plans de Gestion Durable, mise en œuvre des cahiers des charges et expérimentation des concessions d'exploitation communautaire des forêts;
- d. un pilier foncier, pour une affectation équitable des terres agricoles et rendre possible, en les sécurisant, les investissements locaux et/ou étrangers;
- e. un pilier énergie, axé sur l'amélioration des performances de la filière bois énergie (plantations agroforestières, amélioration des techniques de carbonisation) et l'optimisation énergétique des foyers améliorés;
- f. un pilier gouvernance, pour renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs du développement rural dans les processus d'affectation des terres agricoles, d'élevage et forestières, d'application rigoureuse et simplifiée des codes et règlements et de lutte contre les tracasseries ;
- g. un pilier démographie, pour aider la RDC à maîtriser une démographie dont les taux élevés de croissance, tant urbaine que rurale, contribuent autant à la déforestation qu'à la pauvreté des populations.

#### **Liens entre le PIREDD et le Programme de Réduction des Emissions (Programme RE) du Mai-Ndombe**

La RDC a lancé dès 2012 la conception d'un premier Programme de Réduction des Emissions (Programme RE) à grande échelle, couvrant la Province du Mai-Ndombe d'une surface de 12,3 millions d'ha, dont 9,8 millions d'hectares de forêts. La RDC a soumis son programme au Fonds Carbone du FCPF dans le cadre d'un processus de sélection compétitif et a signé en Juin 2014 d'une lettre d'intention entre le gouvernement de la RDC et la Banque mondiale portant sur la vente / achat de 10 millions de tonnes de CO2 évitées issues du programme d'activités mise en œuvre dans la Province du Mai-Ndombe. Cette sélection formelle du Programme RE de Mai-Ndombe dans le portefeuille du fonds Carbone du FCPF ouvre la voie à une possible signature d'un contrat d'achat / vente de réductions d'émission dans l'année qui vient. L'objectif de réduction nette des émissions visé est de 25 MtCO<sub>2</sub>e pour la période 2017-2021.

Le but du Programme intégré du Mai-Ndombe est de développer un modèle juridictionnel provincial de développement vert qui offre des alternatives et des incitations basées sur le résultat pour affronter les défis du changement climatique, réduire la pauvreté, conserver les ressources et protéger la biodiversité. En tant que premier programme REDD+ à grande échelle et de développement vert du Bassin du Congo, le Programme RE du Mai-Ndombe cherche à expérimenter des actions d'atténuation du changement climatique grâce à une

approche coordonnée et holistique de renforcement des capacités et d'utilisation durable de terre, afin de réduire la pression sur les forêts naturelles. Il est conçu pour impliquer tous les acteurs concernés dans une stratégie provinciale de développement local et d'atténuation du changement climatique en ligne avec la Stratégie Nationale Cadre de la REDD+.

Le PIREDD Sub Ubangi se situe en lisière de la zone du Programme de Réduction des Emissions du Mai-Ndombe, en particulier la zone sud de la Province. Dans cette zone notamment,, le PIREDD permettra d'éviter les effets de seuils (rupture des politiques aux frontières de la juridiction) et permettra d'atténuer les éventuelles fuites; il faudrait en effet éviter que les activités sur la Province de Mai Ndombe n'entraînent un report de la pression vers la Province de l'Equateur et n'accentue la demande agricole et la déforestation dans les territoires situés en amont du fleuve.

### **C. Le Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole (PARRSA)**

Le projet PARRSA a pour objectif de contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté dans les zones ciblées de la RDC. Pour ce faire, il se focalise sur des activités proposées par les producteurs eux-mêmes et liées à l'amélioration de la production agropastorale, la réhabilitation des routes et infrastructures rurales ainsi que au renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture. Sa zone d'intervention couvre neuf territoires repartis dans les provinces du Nord Ubangi, Sud Ubangi et Mongala. Son objectif de développement est d'augmenter la productivité agricole et d'améliorer la commercialisation des produits d'origine végétale et animale dans les zones ciblées

Le projet comprend trois composantes. La première composante se concentre sur l'agriculture pour augmenter la productivité et donner la possibilité à la communauté d'accéder à la technologie de base. La deuxième adresse les infrastructures de commercialisation incluant la construction de marchés et d'entrepôts de stockage. La troisième vise le renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture et du Ministère du Développement Rural pour mettre en œuvre le projet par la fourniture de services nécessaires et étendre à la base la revitalisation des fonctions agricoles centrales de l'administration et le rétablissement du secteur de l'agro-industrie.

Ayant démarré en 2011, ce projet a été prolongé d'une année, soit jusqu'au 31 janvier 2017 et un financement additionnel de 75 millions de dollars IDA est en cours de préparation sur l'ensemble des trois provinces concernées, dont notamment le Sud-Ubangi pour la période 2017-2020.

Le PARRSA a accumulé de nombreux acquis durant sa mise en œuvre, tels que : le renforcement des CARG dans les territoires cibles, la structuration des organisations des producteurs agricoles (OPA), la mobilisation des acteurs locaux clés sur le processus REDD+; la reconstitution du capital de production agricole (semences de qualité) et animale (géniteurs de races améliorées) dans son aire d'intervention ; la revitalisation de la filière semencière, de la dynamique du marché semencier et de la production agricole ; l'expérimentation de la sédentarisation des Peuples Autochtones (PA) (sécurisation foncière des sites), la présence d'un réseau de professionnels semenciers renforcés etc. En outre, le PARRSA a travaillé avec des partenaires nationaux et internationaux pour mettre en œuvre des activités du projet (SNV, Vision Mondiale, HPP, Caritas, ISCO, CDI-Bwamanda, UNOPS,...). Cette expérience et ces capacités techniques seront utiles pour la mise en œuvre des activités du PIREDD Sud Ubangi. De plus, il existe un fort potentiel d'alignement de ce projet sur la REDD+ (modèles agricoles durables, agroforesterie, cultures pérennes, planification de l'utilisation des terres villageoises).

## D. Initiatives/programmes existants dans le secteur participant aux mêmes objectifs le cas échéant

### Le Projet Equateur :

La République Démocratique du Congo a reçu de la Banque africaine de développement (FFBC) un don en vue du financement Projet Pilote REDD, « Projet d'appui à la Société Civile et au Gouvernement dans le cadre de la REDD dans la Province de l'Équateur », référencé sous le nom « projet Equateur ». L'agence d'exécution dudit projet est le Woods Hole Research Center.

Le projet « Equateur » a pour but de contribuer à la réduction de la pauvreté dans le bassin du Congo et plus spécifiquement de : (a) améliorer la capacité des parties prenantes au développement de stratégies REDD et les préparer à la gestion des fonds carbone et (b) favoriser la conception et la mise en œuvre de projets pilotes REDD.

Ainsi, le Projet Équateur teste différentes approches pouvant aider à réduire la déforestation et la dégradation des forêts afin d'informer la politique national REDD+. Le renforcement de capacités et l'appui technique aux partenaires est un aspect central du projet. Les structures appuyées comprennent des organisations de la société civile, une institution d'éducation supérieure et le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Développement Durable (MECN-DD) de la RDC.

Cela signifie développer et évaluer différentes méthodes pour mesurer les stocks de carbone et la biodiversité, inciter aux investissements durables et respectueux de l'environnement, trouver des moyens simples et réalistes de mettre en œuvre des paiements environnementaux basés sur la performance, former des experts locaux et partager les résultats de nos recherches et les outils ayant eu les meilleurs résultats sur le terrain. Le Projet Équateur doit également sensibiliser les communautés locales au changement climatique et à l'importance des forêts à l'échelle de la planète afin que celles-ci aient toutes les informations et les outils nécessaires pour prendre une décision informée et réfléchie concernant leur implication dans un projet REDD+.

Les outils méthodologiques développés, les données scientifiques et les résultats des activités du projet sont systématiquement collectés et partagés avec le gouvernement à travers la Coordination Nationale REDD+. Ils seront également utilisés afin de produire des articles scientifiques et faire avancer le débat international sur la REDD+ et les paiements pour services environnementaux basés sur les performances.

### Liens avec les autres programmes du FONAREDD

Les programmes suivants ont été identifiés comme source possible de coordination

<b>COLLABORATIONS POSSIBLES AVEC LES PROGRAMMES SECTORIELS :</b>	
Foncier :	<p>L'observatoire du Foncier pourra bénéficier des enseignements tirés de la gestion du foncier dans le projet. Cependant, il est nécessaire de laisser le programme Sud-Ubangi avancer sur la structuration des CLD et la mise en place des Plans de Gestion avant de pouvoir tirer des enseignements.</p> <p>Une étude est prévue en fin de première phase pour tirer les enseignements du projet et préparer la phase 2. Elle pourra décrire dans le détail les interactions entre le programme et l'Observatoire du Foncier qui seront réalisés principalement dans la seconde phase (2019-2021).</p>
Aménagement du territoire	<p>Le PIREDD appuiera la mise en place de cadres de concertation de territoire et de secteur (CARG) et les plans de gestion villageois (Plan Simples de Gestion), ainsi que des Comités Locaux de Développement (CLD)). Ces dispositions seront effectuées en collaboration avec l'opérateur de l'AMI Aménagement du territoire.</p>

Gouvernance	Les responsables du programme solliciteront le programme « gouvernance » pour que la représentation locale se fasse de manière inclusive et selon les bonnes pratiques nationales, y compris avec représentation des Peuples Autochtones.
Santé & Planning Familial	Lors de la seconde phase, le projet intégrera des activités de sensibilisation et travaillera avec l'opérateur de l'AMI « Planning Familial » pour la diffusion de matériel de contraception. Les CLD et les CARG (et notamment les représentantes des femmes actives dans ces instances) seront des relais puissants pour la sensibilisation aux questions de planning familial et pour la diffusion des kits contraceptifs.
<b><u>COLLABORATIONS POSSIBLES AVEC LES PROGRAMMES INTEGRES (PIREDD) :</u></b>	
Mai Ndombe	Des collaborations sont possibles pour le partage d'expérience, l'alignement des pratiques et la mise en commun des bonnes pratiques. En particulier, le programme PIREDD Sud-Ubangi s'inspirera du PIREDD Mai Ndombe et du programme d'Investissement Forestier pour la mise en place des CLD, des Plans de Gestion et des PDD. La même méthodologie et les mêmes TDRs seront utilisés pour la structuration des Comités Locaux de Développement.
Province Orientale	
Kwilou	

### E. Expérience utile de la/des Organisations Participantes

Pour des raisons opérationnelles évidentes, il a été décidé que la mise en œuvre du PIREDD Sud Ubangi serait confiée à l'Unité de Coordination du PARRSA.

Dans sa phase actuelle, le projet PARRSA couvre deux zones, à savoir, trois provinces (Nord Ubangi, Sud Ubangi et Mongala), et le Pool Malébo (à proximité de Kinshasa). Il vise 103.000 ménages d'agriculteurs et éleveurs (721.000 personnes) de ces trois provinces et également 2.000 ménages de riziculteurs dans le Pool Malébo/Kinshasa (14.000 personnes). Ce qui fait au total 105.000 ménages bénéficiaires directs pour 735.000 personnes dont 45 % sont des femmes.

Le coût du projet est de 120 millions USD, un don de l'Association Internationale de Développement (IDA) du groupe de la Banque mondiale, pour ses trois composantes déclinées en sous composantes : (i) Composante 1 : Amélioration de la production agricole et animale (coût estimatif de 49,42 millions USD) ; (ii) Composante 2: Amélioration des infrastructures de commercialisation (coût estimatif de 50,58 millions USD) ; et (iii) Composante 3 : Appui au Renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, et Gestion du Projet, Suivi et Evaluation (coût estimatif de 20,00 millions USD).

L'Unité de mise en œuvre de ce projet sera également en charge du financement additionnel de 75 millions de dollars en cours de préparation. Elle assurera la supervision étroite des activités en assumant les fonctions régaliennes de l'Etat dans ce domaine.

## 4. Objectif général et spécifique du projet

Le PIREDD Sud-Ubangi, tel que proposé, vise à orienter le développement agricole de la province du Sud-Ubangi dans le sens d'une plus grande attention portée à la gestion durable des terroirs et à la limitation de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Cet objectif général sera décliné en 3 objectifs spécifiques :

- **Objectif 1 : renforcer les capacités des Communautés locales et entités territoriales pour la gestion des Terroirs par la mise en place de Plans de Développement Durable (22) et des Plans Simples de Gestion (100).** Le projet appuiera une gestion durable des terroirs en encourageant une meilleure

planification (temporelle et spatiale) de l'usage des terres. Cet appui se traduira par des pratiques de jachère durable, une meilleure mise en culture des savanes et des zones dégradées et une intensification agricole plutôt qu'une expansion.

- **Objectif 2 : Accompagner le développement agricole de la Province en cohérence avec les Plans de gestion et la stratégie REDD+ et renforcer l'aval des chaînes de valeur des cultures pérennes.** Le projet favorisera des projets d'agroforesterie, de fruitier ou d'agriculture sous couvert forestier, ce qui permet de limiter la déforestation et la dégradation des forêts mais aussi de fixer l'agriculture avec des productions pérennes, en alternative à l'agriculture itinérante. Pour cela, le PIREDD aura deux modes d'action : (i) les financements du PIREDD viendront compléter le financement additionnel du PARRSA pour subventionner directement des investissements visant la réduction de la pression anthropique sur la forêt et (ii) le PARRSA mettra en place une grille d'évaluation REDD+ (voir proposition en annexe 3) qui permettra d'assurer que les activités mises en œuvre (petites subventions via des « matching grants » ou un fonds compétitif, et appui-conseil) participent à la gestion durable des terroirs.
- **Objectif 3 : Renforcer les capacités des services techniques décentralisés.** Le projet renforcera les capacités de l'administration locale et des acteurs locaux afin d'avoir une action durable et de permettre le respect des plans de gestion locaux au-delà de la vie du projet.

Ainsi, le PIREDD permettra de lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts par plusieurs moyens :

- Le PIREDD limitera les besoins en espaces et réduira la déforestation causée par l'expansion agricole
  - o En orientant le développement agricole vers les zones de savanne ou les zones de forêts dégradées et non en zone de forêt riche, via le renforcement des capacités de planification et de gestion de l'usage des terres ;
  - o En subventionnant prioritairement les projets agricoles ayant le moins d'impact sur la forêt, grâce au critère REDD+ ;
  - o En soutenant les systèmes productifs limitant les besoins en espace ou ne nécessitant pas la coupe des forêts (cultures pérennes, agriculture sous couvert forestier...);
  - o par l'amélioration de l'efficacité des systèmes productifs – via le renforcement des capacités et l'encadrement technique ;
  - o En améliorant la gouvernance et le respect des règles de gestion des terres (renforcement des services de l'Etat et des organes de gouvernance (CARG)).
- le PIREDD soutiendra l'augmentation du couvert forestier et l'augmentation de la biomasse :

5. En subventionnant les projets permettant un accroissement de la biomasse et du couvert forestier (plantations, agroforesterie, fruitiers) via l'utilisation du critère REDD.

## Résultats attendus et Stratégie d'intervention

### A. Stratégie d'intervention

Le PIREDD Sud Ubangi mettra l'accent sur ces 3 axes afin de compléter le financement additionnel du PARRSA et de faire la promotion d'activités REDD+. Il sera ainsi complètement intégré dans le projet PARRSA, dont il soutiendra deux sous-composantes :

#### Composante 1 du financement additionnel du PARRSA: Amélioration de la production agricole et animale

**Sous-composante 1.1 : Amélioration de la production par la mise à disposition de semences et de matières végétales et les services de conseils agricoles<sup>4</sup>.** Cette sous-composante appuiera (i) la promotion de l'agriculture durable et les services d'appui-conseil, (ii) l'introduction de cultures pérennes de rente grâce à un menu "ouvert", (iii) la mise à l'échelle et la consolidation d'un système de chaîne de valeur pour les semences, (iv) une facilité pour la mise à disposition de petites subventions (« matching grants ») pour des acteurs clefs.

Les activités du financement additionnel du PARRSA qui feront l'objet d'un appui du FONAREDD sont les services d'appui-conseil et la mise en place de subventions partielles selon deux dispositifs : les « matching grants » pour les producteurs spécialisés qualifiés afin de produire les semences améliorées commerciales et le « fonds compétitif » pour les porteurs de projets de développement (y compris agriculture à faible impact, cultures pérennes, agroforesterie). Dans tous ces cas, les demandes proviennent des communautés et des organisations de producteur, qui sont les porteurs de la requête de financement afin de s'assurer de l'appropriation des actions au niveau local.

En ce qui concerne l'appui-conseil, le financement PIREDD viendra compléter le dispositif pour mettre l'accent sur les cultures pérennes, les cultures sous couvert forestier, les fruitiers et l'agroforesterie par le soutien d'ONG de développement congolaises, dans le prolongement du projet Equateur.

En ce qui concerne les subventions partielles (« matching grants ») et le Fonds Compétitif, le financement FONAREDD viendra s'ajouter aux enveloppes existantes pour appuyer des projets d'investissement visant la mise en place de périmètres de fruitiers, d'agroforesterie ou de cultures pérennes avec les objectifs suivants :

- Le développement de l'agriculture et de l'élevage en savane pour augmenter les terres cultivées en jachère/brulis dans les savanes, et pour soulager la pression sur les galeries forestières et les périphéries urbaines. Cela peut comprendre des mises en défend de zones en régénération.
- L'amélioration des techniques culturales en forêt et en savane y compris via des apports de semences améliorées, leur multiplication et leur large diffusion, et ii) des formations liées aux plans simples de gestion portant sur la jachère améliorée et les produits forestiers non ligneux.
- Le développement des cultures pérennes en forêt et de leur chaîne de valeur (café, cacao, palmier, hévéa).

Enfin, le financement aidera le PARRSA à mettre en place une grille d'évaluation REDD+ pour l'analyse des demandes d'appui conseil, des demandes de subventions « matching grants » et des soumissions au Fonds Compétitif. Cette disposition permettra de favoriser les investissements alignés sur les outils de gestion de terroir (PDD et CLD) et ceux qui permettent de limiter l'impact du développement sur la forêt (mise en valeur des savanes, agroforesterie, cultures sous couvert forestier...).

### **Composante 3 du financement additionnel du PARRSA: Appui au renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture et du Ministère du développement rural, et gestion du projet**

#### ***Sous-composante 3.1 : ¶Renforcement des capacités pour une amélioration du service public<sup>5</sup>***

Cette sous-composante du financement additionnel du PARRSA appuiera les efforts du gouvernement à (i) refondre les services d'appui conseils fournis par l'administration nationale pour qu'il soit plus inclusif et puisse mieux répondre aux attentes (avec l'appui d'organisations non gouvernementales, d'organisations du secteur et de producteurs privés comme fournisseurs de services de conseil) ; (ii) renforcer la planification, la coordination et le suivi et la capacité d'évaluation au niveau national et provincial (statistiques et système de données géoréférencées); et (iii) renforcer la recherche agricole et le développement en matière d'efficacité et de l'efficacité des gains dans leur prestation de services.

Les appuis du FONAREDD viseront ici 2 objectifs :

<sup>4</sup> Titre provisoire en attendant finalisation du financement additionnel

<sup>5</sup> Titre provisoire en attendant finalisation du financement additionnel

1. L'appui aux communautés (à leur demande) pour la gestion de leurs terroirs à travers la mise en place de Comités Locaux de Développement, de Plans locaux de Gestion (si possible avec zonage) et de Plan de Développement Durable à l'échelle du secteur, du territoire et de la Province ; Cette activité comprendra également l'établissement et l'opérationnalisation des Conseils agricoles et ruraux de gestion (CARG) ;
2. le renforcement des capacités de l'administration centrale et provinciale sur REDD+, l'ancrage institutionnel, l'évaluation indépendante de l'impact REDD+ du projet et la Participation aux frais de gestion PARRSA. Le renforcement des capacités des services gouvernementaux comprend la formation des agents de l'état concernés (services techniques de l'Agriculture et de l'Environnement mais aussi justice, intérieur, santé) aux aspects multi-sectoraux de REDD+.

Au sein de cette sous-composante, le PIREDD Sud-Ubangi se focalisera donc sur 2 activités clairement identifiables :

***Activité 3.1a : Amélioration de la capacité de planification et de gestion durable des terroirs par la mise en place de plans de gestion pour minimiser l'impact sur la forêt.***

Cette activité visera le renforcement des capacités des communautés locales pour la gestion des terroirs : i) organisation ou renforcement des communautés en Comités Locaux de Développement (CLD), ii) élaboration des Plans de Développement Durable (PDD) pour la Province, ses 4 Territoires et ses 17 secteurs<sup>6</sup> en commençant par les Territoires, iii) la mise en place de Plans de Gestion pour les CLD prioritaires en s'appuyant sur l'expérience du PIREDD Mai Ndombe et iv) mise en œuvre des plans en lien avec les autres composantes du projet (notamment les matching grants).

Le financement du FONAREDD aidera à la mise en place de la totalité des PDD (22) et de 100 Plans de gestion. Le projet établira avec les autorités un édit provincial légitimant l'usage de ces outils d'aménagement du territoire.

***Activité 3.1b : Renforcement de capacités des administrations centrales et décentralisées, gestion de la connaissance***

Cette activité permettra la formation des cadres des ministères clefs (en charge des secteurs Agriculture, Environnement, Développement Rural et Foncier), en particulier au niveau provincial. Il permettra d'assurer que le travail de planification et de zonage se fait en concertation avec les services de l'Etat et participent à l'opérationnalisation de la nouvelle loi agricole.

Une évaluation des impacts REDD+ permettra de tirer des enseignements de la première phase et de nourrir la préparation de la seconde phase du projet (consolidation des acquis de la première phase). Cette évaluation permettra également de nourrir la réflexion sur le foncier (lien avec l'AMI 6 – Observatoire du Foncier).

**Au-delà des 3 premières années avec le PARRSA**

Dans la seconde phase (2019-2021), le PIREDD Sud Ubangi se concentrera sur la mise en œuvre des plans – les financements iront donc majoritairement au soutien des investissements visant à la réduction de la pression sur les forêts, ainsi qu'à l'affirmation de la gouvernance des terroirs (respect des Plans de Gestion). Les financements iront donc moins au renforcement des capacités ou à la création des PDD.

En plus de ces activités purement centrées sur le domaine agricole, le PIREDD ajoutera à terme (dans les années 4 et 5) le financement d'activités de sensibilisation au caractère multisectoriel de REDD+ notamment dans le domaine du planning familial, de l'énergie, du foncier et de gouvernance forestière (y compris l'appui à la gestion des forêts par les Peuples Autochtones et communautés locales). Le lien avec l'Observatoire du Foncier sera donc plus fort dans cette seconde phase.

<sup>6</sup> Budjula : 5 secteurs ; Gemena : 4 secteurs ; Kungu : 5 secteurs ; Libenge : 3 secteurs

## B. Pérennité des résultats après la fin des financements :

Le projet a été conçu pour atteindre la durabilité institutionnelle, financière, environnementale et sociale, comme décrit ci-dessous :

- **Durabilité institutionnelle:** le projet s'appuie sur les institutions gouvernementales existantes et sur les objectifs stratégiques du pays. Il ne prétend créer aucune structure nouvelle ou permanente. Il construit sur des initiatives en cours et récemment achevées et inclut des éléments substantiels de renforcement des capacités, qui rendront les services provinciaux mais aussi les services Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural plus aptes à atteindre leurs fonctions centrales après la fin du projet.
- **Durabilité financière:** le projet est largement conçu pour promouvoir l'investissement paysan et privé dans l'agroforesterie et les cultures pérennes et pour reconstruire la chaîne de valeur des cultures pérennes dans la future Province du Sud Ubangi. Si ces activités apportent des profits, et c'est le but du projet, ses résultats seront durables. En complément, le projet va travailler sur l'ensemble de la chaîne de valeur afin d'optimiser les chances que ces profits se réalisent.
- **Durabilité environnementale:** le projet réduira la pression sur les forêts naturelles en créant un environnement favorable à la planification de l'usage des terres, l'agroforesterie, la gestion forestière et l'implication villageoise. De plus, la planification et la gestion participative des ressources amélioreront dans le long terme la durabilité environnementale des ressources forestières dans le district du Sud Ubangi. Le renforcement des capacités des agences gouvernementales centrales, provinciales et locales fourniront une base plus durable pour la gestion environnementale améliorée des forêts dans le District du Sud Ubangi après la fin du projet.
- **Durabilité sociale:** la création d'emploi est pour ce projet une priorité sociale autant qu'économique. En renforçant l'environnement des investissements en agroforesterie et dans les cultures pérennes par les paysans eux-mêmes et autres investisseurs privés, le projet génèrera des opportunités significatives d'emploi. Le projet ambitionne également d'améliorer le cadre de la participation des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles, dans le bassin d'approvisionnement de Kinshasa. Il aura notamment pour objectif de créer un cadre sécurisé pour les investissements et l'usage des terres dans le milieu rural du Sud Ubangi. Ceci, en combinaison avec les investissements programmés en matière d'infrastructures, améliorera la durabilité sociale des activités financées par le projet.
- Les chances de parvenir à une durabilité opérationnelle après l'appui du projet est renforcé par le grand intérêt du secteur privé comme des paysans pour l'agroforesterie et les cultures pérennes, la reforestation d'une manière générale des terres dégradées, le haut niveau de l'engagement gouvernemental illustré par la place significative des forêts et des changements climatiques dans sa Stratégie de Croissance et de Développement, ainsi que par la mise en œuvre de la difficile réforme du secteur forestier, engagée avec succès par le gouvernement durant la décennie écoulée. L'exécution du projet sera pleinement intégrée dans les structures administratives et les services techniques de terrain, facteur additionnel d'une durabilité à long terme.

## 6. Cadre de résultats

Dans sa première phase, le PIREDD Sud Ubangi se concentrera sur les questions de planification spatiales pour une gestion durable des terroirs (Aménagement du territoire), sur le respect des plans de gestion locaux (Gouvernance), et de réduction de l'impact de l'Agriculture et de promotion des cultures pérennes, sous couvert forestier et de l'Agroforesterie (Agriculture).



Effet attendu tel que décrit dans le cadre de résultat du Fonds					
Indicateurs	Situations de référence et cibles finales	Moyens de vérification	Hypothèses et conditions critiques		
<p>Effet 1: Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existences des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées (femmes, peuples autochtones, etc)</p>	<p>Superficiés en zone forestière sous-système de culture durable ou à dégradation atténuée</p> <p>Superficiés de savanes sous-systèmes de culture durable ou à dégradation atténuée</p>	<p>A Déterminer</p>	<p>La rentabilité des filières Cultures pérennes (café, cacao, hévéa et palmier à huile) doit être assurée.</p>		
<p>Effet 5 : Les activités humaines sont mieux planifiées permettant une optimisation de l'utilisation de l'espace et une diminution de leur impact sur les forêts</p>	<p>Nombre de secteurs administratifs, territoriaux et provinces disposant d'un plan d'usage des sols respecté</p>	<p>22 PDD et 100 Plans de gestion avec zonage participatif par Territoires-cible et par terroir villageois prioritaire</p> <p>100 CLD</p>	<p>Intérêt de l'administration locale, volonté politique</p>		
<p>Effet 8 : La bonne gouvernance est assurée permettant une mise en oeuvre effective, transversale et intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l'information, la consultation, la participation et l'appropriation de toutes les parties prenantes, y compris équitablement entre les femmes et les hommes</p>	<p>Nb structures de gouvernance renforcées ou créées et fonctionnelles. (par niveau de gouvernance ; "institutionnel"/indépendant)</p>	<p>Evaluation finale du projet</p>			
Produit 1.3 : Reconquête des savanes Atténuation de la perte de biomasse					
Indicateurs	Situations de référence et cibles finales	Moyens de vérification	Hypothèses et conditions critiques		
<p>Surfaces de savanes mises en culture avec appui du projet</p> <p>Surfaces mises en culture pérennes, culture sous couvert forestier ou en</p>	<p>A déterminer</p> <p>A déterminer</p>	<p>Rapport d'exécution des micro-subventions</p> <p>Rapport d'exécution des micro-subventions</p>			
<p>Produit 1.3 : Reconquête des savanes</p>					
<p>Produit 1.2 : développement de filières durables pour les cultures pérennes</p>					

	agroforesterie créées avec appui du projet		
	Année 1	Année 2	Année 3
<b>Activités Principales :</b>	<b>Budget indicatif :</b>		
Activité 1 : Compléments pour la sous-composante 1.1 du Financement additionnel du PARRSA. Matching grants pour des initiatives paysannes (mise à disposition de semences, agroforesterie, cultures pérennes) avec évaluation selon critères REDD+	740,000	555,000	555,000
Activité 2 : Financement de la sous-composante 3.1 du Financement additionnel du PARRSA: Amélioration de la capacité de planification et de gestion durable des terroirs par la mise en place de plans de développement local pour minimiser l'impact sur la forêt	580,000	435,000	435,000
Activité 3 : Compléments pour la Sous-composante 1 du Financement additionnel du PARRSA: Renforcement des capacités pour une amélioration du service public	112,800	102,000	125,200
Activité 4 : Supervision et administration du Programme – Contrôle qualité et revue	253,200	53,400	53,400
<b>Budget total PIREDD Sud Ubangi</b>	<b>1 633 000</b>	<b>1 155 400</b>	<b>1 155 600</b>

Contribution du PIREDD Sud Ubangi à l'atteinte des jalons de la lettre d'intention pour la mise en place d'un partenariat entre la RDC et CAFI

<b>Objetif de la lettre d'intention</b>	<b>Jalon Décembre 2018</b>	<b>Résultats escomptés au 31 décembre 2019</b>
<p><b>Objetif 1 : Agriculture : Elaborer et mettre en œuvre, de manière transparente et participative, une politique agricole contribuant au développement rural et à la sécurité alimentaire nationale tout en limitant l'impact actuel et à venir sur les forêts</b></p>	<p>« ... efforts pour assurer des pratiques agricoles durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle »</p> <p>« Dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants en place dans chaque Programme Intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 PDD et 100 PSG dûment finalisés</li> <li>- Soutien aux pépinières agroforestières via le PARRSA</li> <li>- cultures pérennes installées en zone forestière (café, cacao, hévéa et palmier à huile) – surface à évaluer en première année du projet selon demande</li> <li>- Services de l'agriculture formés à REDD+ et équipés pour des missions de vulgarisation,</li> <li>- Filière (café, cacao, hévéa, palmier à huile) en phase de développement et de structuration</li> </ul>
<p><b>Objetif 5 : Aménagement du territoire : Elaborer et mettre en œuvre de manière participative et transparente, une politique d'Aménagement du territoire organisant et optimisant l'utilisation des terres et des ressources forestières par les divers secteurs de l'économie dans le respect des droits afin de réduire l'impact sur les forêts, de réduire les conflits et d'assurer le développement durable</b></p>	<p>« Guide méthodologique élaboré, accompagné de normes de qualité claires, pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois - comprenant les terres utilisées et occupées par les communautés locales et les peuples autochtones – et des entités territoriales, dans le cadre des programmes intégrés et sur base des démarches locales de planification déjà réalisées »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 PDD et 100 PSG dûment finalisés,</li> <li>- 100 CLDs et 4 CARTs redynamisés</li> </ul>
<p><b>Objetif 6 : Foncier - Elaborer et mettre en œuvre de manière participative et transparente, une politique foncière équitable et susceptible d'assurer une gestion durable et non conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières</b></p>	<p>« Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois Nationales »</p> <p>« Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec l'AMI foncier pour alimenter l'Observatoire National du Foncier ;</li> <li>- Synergie avec l'initiative Mapping for Rights pour la cartographie participative des droits.</li> </ul>

	<p>sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés. »</p>	<p>- Les activités sont prévues en phase 2 (post 2018)</p>
<p><b>Objectif 7 : Démographie – Appuyer la mise en œuvre participative du Plan Stratégique nationale à vision multisectorielle pour la planification familiale</b></p>	<p>« Stratégie d'appui aux zones des programmes intégrés définie avec le Comité Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale, sur base de l'analyse des besoins »</p>	<p>- 21 PDD et 100 PSG dûment finalisés - 100 CLDs et 4 CARTs redynamisés -</p>
<p><b>Objectif 8 : Gouvernance – Promouvoir l'alignement des interventions u secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+</b></p>	<p>« Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multiacteurs et multi-sectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), aumandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés »</p>	<p>- - -</p>

## 7. Plans de travail, activités envisagées et budget dont contribution CAFI/FONAREDD

Les tableaux ci-dessous présentent pour chaque objectif les budgets et modalités de réalisation. Le financement additionnel du PARRSA étant toujours en cours de préparation, les montants exacts ainsi que les dispositions précises pour la mise en œuvre ne sont pas définitifs et pourront continuer à évoluer, y compris après l’approbation du financement par le FONAREDD.

### A. Objectif 1 – renforcement des capacités de gestion des terroirs

Cette composante sera principalement financée par le FONAREDD, l’équipe de mise en œuvre du PARRSA prenant en charge les frais de personnel et de gestion fiduciaire et administrative associée avec les activités.

Le programme travaillera à la fois au niveau institutionnel sur le cadre juridique afin de donner une légitimité aux plans qui seront élaborés (au travers d’un Edit provincial), et sur le niveau local avec la réalisation des plans de gestion des terroirs. Le projet contribuera aux frais de déplacement des autorités afin d’assurer la présence des représentants de l’Etat et de la Province lors de l’établissement des Plans.

Les Plans de gestion seront réalisés selon une méthodologie participative permettant une appropriation des règles de gouvernances édictées par la communauté et un zonage grossier pour détecter les points d’intérêt particulier et les espaces sous pression.

Objectif 1 : renforcer les capacités des Communautés locales et entités territoriales pour la gestion des Territoires par la mise en place de Plans de Développement Durable (22) et des Plans Simples de Gestion (150).				
Activités	Opérateur	Budget		
		PARRSA	FONAREDD Tranche ferme	FONAREDD optionnel
Edit provincial et cadre de légitimation des Plans de Gestion	ONG recrutées par le PARRSA	Prise en charge des frais de structure (gestion de projet, administration, personnel...)	20,000	
contrats avec ONG pour création ou renforcement des CLD et réalisation des PDD			300,000	50,000
enregistrement des statuts, des plans, des contrats			10,000	
Réalisation des Plans de Gestion participatifs avec zonage - et validation participative	Partenaire Zonage participatif et planification recruté par le PARRSA		450,000	50,000
motivation des agents des services déconcentrés de l’Etat (Environnement, Agriculture)	PARRSA		120,000	
Gouvernance locale pour le respect des Plans de gestion	PARRSA		250,000	150,000
<b>Total</b>			<b>1,150,000</b>	<b>250,000</b>

### B. Objectif 2– Accompagner le développement agricole dans le respect des plans de gestion et promouvoir les cultures pérennes

Cet objectif sera principalement mis en œuvre selon deux modalités :

- Le financement additionnel PARRSA adoptera une grille d’évaluation REDD+ permettant d’identifier l’alignement de l’activité avec les Plans de gestion préparés au niveau local et assurer ainsi qu’elle s’ancre dans un contexte de développement REDD+. Cette disposition vise en particulier une partie des petites subventions (fonds compétitif et matching grants) ainsi que les prestations d’appui-conseil pour le développement des cultures pérennes.
- Par ailleurs, des subventions spécifiques pour des activités permettant de réduire la pression sur les forêts (plantations, mise en défens, cultures pérennes, agroforesterie, etc...) seront financées avec une contribution par l’enveloppe FONAREDD.

A noter que la grille d’évaluation REDD+ sera appliquée à toutes les demandes de financement de type « matching grants ou fonds compétitif, qu’ils reçoivent ou non un appui par le financement FONAREDD. Cette grille (voir annexe 3) comprends des indicateurs liés à l’existence ou non de Plans de gestion, afin

d'imposer, lorsqu'il y a un plan de gestion, que le projet financé par le PARRSA ne soit pas en opposition avec le Plan de gestion (et le PDD). Les prestations d'appui conseil ainsi que les procédures pour les petites subventions seront exécutés suivant les procédures du PARRSA. Dans la mesure du possible, le soutien du PIREDD sera orienté vers les zones à forte déforestation, notamment le sud de la Province.

Objectif 2 : Accompagner le développement agricole de la Province en cohérence avec les Plans de gestion et la stratégie REDD+ et renforcer l'aval des chaînes de valeur des cultures pérennes.				
Activités	Opérateur	Budget		
		PARRSA	FONAREDD Tranche ferme	FONAREDD optionnel
Soutien par de l'Appui conseil	ONGs d'appui Conseil recrutées par le PARRSA	Environ 30 millions de dollars (répartition exacte en cours de discussion)	300,000	330,000
Matching grants / subventions pour les producteurs de graines	Selon procédures PARRSA		350,000	200,000
Matching grants / subventions pour les porteurs de projets d'agroforesterie	Selon procédures PARRSA		900,000	1,000,000
Autres appuis soutenant la production agricole, renforcement des organisations de producteur	Partenaire renforcement des capacités du secteur privé recruté par le PARRSA		300,000	200,000
<b>Total</b>			<b>1,850,000</b>	<b>1,730,000</b>

### C. Objectif 3– Renforcement des capacités des services techniques décentralisés

Un opérateur unique sera recruté par le PARRSA pour mettre en place et renforcer les CARGs aux différentes échelles de territoire, selon la loi agricole. Cet opérateur assurera le lien entre ces instances de gouvernance des terroirs et le Comité de Pilotage du projet PARRSA.

Un opérateur indépendant sera également recruté pour évaluer les modifications des comportements induites par le projet et évaluer l'impact sur les pratiques et donc indirectement sur la déforestation afin de proposer à la fin des 3 premières années (fin de la phase ferme) des recommandations de modifications et de formulation de la seconde phase du programme.

Objectif 3 : Renforcer les capacités des services techniques décentralisés Le projet renforcera les capacités de l'administration locale et des acteurs locaux afin d'avoir une action durable et de permettre le respect des plans de gestion locaux au-delà de la vie du projet.				
Activités	Opérateur	Budget		
		PARRSA	FONAREDD Tranche ferme	FONAREDD optionnel
Renforcement des agents des services déconcentrés et des services provinciaux	Protocole d'appui avec le PARRSA	Environ 10 millions de dollars (répartition exacte en cours de discussion)	100,000	100,000
Evaluation indépendante de l'impact REDD	Opérateur indépendant		58,000	50,000
Sensibilisation Planning Familial, gouvernance forestière, énergie	Initiation au planning familial (contrats avec ONG locale) - promotion des foyers améliorés			300,000
Participation aux frais de gestion du projet (5%)	PARRSA		182,000	150,000
<b>Total</b>			<b>340,000</b>	<b>600,000</b>

### D. BUDGET DU PROGRAMME PIREDD

Le budget indicatif est proposé dans le tableau ci-dessous pour chaque activité et en fonction des composantes du financement additionnel du PARRSA.

	Montant total pour les années 1 à 3 et 4 à 5					
	4,000,000	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
<b>Co-financement du PARRSA</b>	<b>3,640,000</b>	<b>1,432,800</b>	<b>1,092,000</b>	<b>1,115,200</b>	<b>1,365,000</b>	<b>1,365,000</b>
<i>Sous - Composante 1.1</i>						
Matching grants pour des projets d'agroforesterie, fruitiers et cultures pérennes sous couvert forestier	900,000	360,000	270,000	270,000	500,000	500,000
Mise à disposition des semences ou des plants (mise en place de pépinières)	350,000	140,000	105,000	105,000	100,000	100,000
Renforcement des capacités et structuration des organisations de producteurs, gouvernance	300,000	120,000	90,000	90,000	100,000	100,000
Appui-conseil	300,000	120,000	90,000	90,000	165,000	165,000
<i>Sous - Composante 3.1</i>						
<i>Activité 3.1a</i>						
Soutien à l'établissement de plans de gestion locaux	900,000	360,000	270,000	270,000	50,000	50,000
Gouvernance locale pour le respect des Plans de gestion	250,000	100,000	75,000	75,000	75,000	75,000
Mise en place, opérationnalisation et fonctionnement des CARGs	300,000	120,000	90,000	90,000	75,000	75,000
<i>Activité 3.1b</i>						
Renforcement des capacités de l'administration provinciale sur REDD+	100,000	40,000	30,000	30,000	50,000	50,000
Evaluation indépendante de l'impact REDD	58,000	-	17,400	40,600	-	50,000
Sensibilisation Planning Familial, gouvernance forestière, énergie						
Participation aux frais de gestion du projet (5%)	182,000	72,800	54,600	54,600	150,000	150,000
<b>Banque mondiale</b>	<b>360,000</b>	<b>253,200</b>	<b>53,400</b>	<b>53,400</b>	<b>183,225</b>	<b>86,775</b>
<i>Frais Indirect</i>						
Fee - Banque mondiale	182,000	182,000	-	-	136,500	-
Frais d'administration	22,500	9,000	6,750	6,750	5,250	9,750
<i>Frais Direct</i>						
Supervision - Suivi renforcé des questions fiduciaires et techniques	155,500	62,200	46,650	46,650	41,475	77,025

BUDGET DU PROGRAMME		UTILISATION PREVUE DES RESSOURCES (US\$)		
CATEGORIES HARMONISEES	MONTANT (US\$)	Année1	Année2	Année3
1. Frais liés aux effectifs et autres frais de personnel				
2. Fournitures, produits de base et matériaux				
3. Equipements, véhicules et mobilier, amortissement compris				
4. Services contractuels				
5. Voyages				
6. Contreparties des transferts et subventions	3,640,000	1,432,800	1,092,000	1,115,200
7. Frais généraux de fonctionnement et autres frais directs	155,500	62,200	46,650	46,650
Coûts totaux du programme	3,795,500	1,495,000	1,138,650	1,161,850
8. Coûts d'appui indirects	204,500	191,000	6,750	6,750
<b>TOTAL</b>	<b>4,000,000</b>	<b>1,686,000</b>	<b>1,145,400</b>	<b>1,168,600</b>



## 8. Méthodologie

Les menaces qui pèsent sur la forêt de la Province de Sud Ubangi sont essentiellement de deux ordres : i) les faiblesses de la gouvernance, qui conduisent à brader la ressource pour des profits immédiats et minimes (fronts pionniers de migrants, charbonnage, exploitation artisanale du bois), sans vision à long terme des besoins de terre y compris de terre sous couvert végétal forestier et, ii) les techniques agricoles qui, faute de moyens adaptés, privilégient le travail en forêt, au détriment de la culture en savane dont les besoins en main d'œuvre sont significativement supérieurs pour des rendements inférieurs en cultures annuelles. A cela s'ajoutent deux faits importants : i) la demande forte du marché des produits vivriers saisonniers locaux (Kinshasa, République du Congo), et l'existence de réseaux commerciaux dynamiques et structurés pour les produits saisonniers ; ii) la disparition d'une offre d'achat professionnelle pour les productions pérennes, à l'exception de l'huile de palme et des bananes plantain.

La stratégie du PIREDD consiste donc à intervenir à 3 niveaux :

- Au niveau stratégique, en appuyant la planification de l'usage des sols et la gestion participative des terroirs, à la fois au niveau villageois, au niveau du territoire et au niveau de la province ; Cet appui aboutira à la mise en place de Plans Simples de Gestion (dans les terroirs) et de Plan de Développement Durable locaux (PDD – au niveau du secteur) qui encadreront le développement des terroirs au-delà du projet.
- Au niveau technique, en offrant un financement supplémentaire au PARRSA pour mieux prendre en charge les projets ayant un impact positif sur la gestion des forêts (mises en défend, agroforesterie, cultures pérennes offrant une alternative aux cultures itinérantes...)
- Au niveau opérationnel, en ajoutant aux procédures du PARRSA une évaluation du potentiel REDD+ des dossiers de demande de subvention et d'appui-conseil afin de s'assurer que les projets financés par le PARRSA participent à la gouvernance des terroirs mise en place au travers des Comités de Développement Local, des Plans de Gestion et des PDD ;
- Au niveau de la gouvernance, en renforçant les CARG/CART et en donnant aux administrations et aux représentants des Comités Locaux de Développement des moyens pour encadrer la mise en valeur des terres. L'appui à la création ou à la dynamisation des Comités Locaux de Développement correspondant aux terroirs des chefferies de terre et des Cadres de Concertation permettront de donner corps aux orientations données par le Ministère du Développement Rural en matière de structuration du milieu, et de participer à l'application de la Loi Agricole.

L'idée globale de cette approche est que la pression sur la forêt diminue grâce à une meilleure utilisation agricole des savanes, mais également des forêts, qui resteront des lieux de production agricole. Ces démarches de gouvernance et de changement technique tiendront compte de la nécessité pour les populations locales de maintenir et de renforcer leur sécurité alimentaire comme leurs revenus. Ces préoccupations seront au cœur de l'élaboration difficile des Plans de Gestion afin d'éviter le rejet du projet par les populations locales et par les opérateurs extérieurs (fermiers traditionnels, concessionnaires forestiers et d'élevage etc.). La planification locale du développement doit représenter pour les populations une occasion de réfléchir à leur avenir dans leur milieu, en tenant compte des opportunités que le projet leur offre. Ces Plans de Gestion pourront permettre aux communautés qui les élaborent de bénéficier d'appuis additionnels du PARRSA afin d'avoir un caractère incitatif.

## 9. Arrangement de gestion et de coordination

Le PIREDD sera complètement intégré au financement additionnel du PARRSA. L'ensemble des arrangements du PARRSA, y compris le reporting et la gestion fiduciaire, s'appliqueront au PIREDD.

**Principes d'exécution technique :**

Les arrangements d'exécution du PARRSA ont été conçus avec l'intention de ramener la prise de décision vers la base à un niveau local, et pour assurer la supervision nécessaire à partir du centre. Le projet met donc en avant les principes de subsidiarité et la responsabilisation. Les arrangements d'exécution utilisent d'ailleurs au maximum des structures existantes, et premièrement les ONG locales. Dans le but d'asseoir une supervision au niveau local, les conseils agricoles de gestion formés par les agents désignés à cet effet sont engagés dans le suivi et l'évaluation de l'exécution des activités du projet.

**Gouvernance du projet:**

L'installation de l'organisation pour la gestion du projet PARRSA comporte (a) au niveau central un comité de coordination et une unité de coordination du projet comme bureau de liaison, et (b) au niveau décentralisé un comité provincial de coordination et des unités de coordination de projet au niveau district. Ces dispositions concerneront donc le PIREDD également.

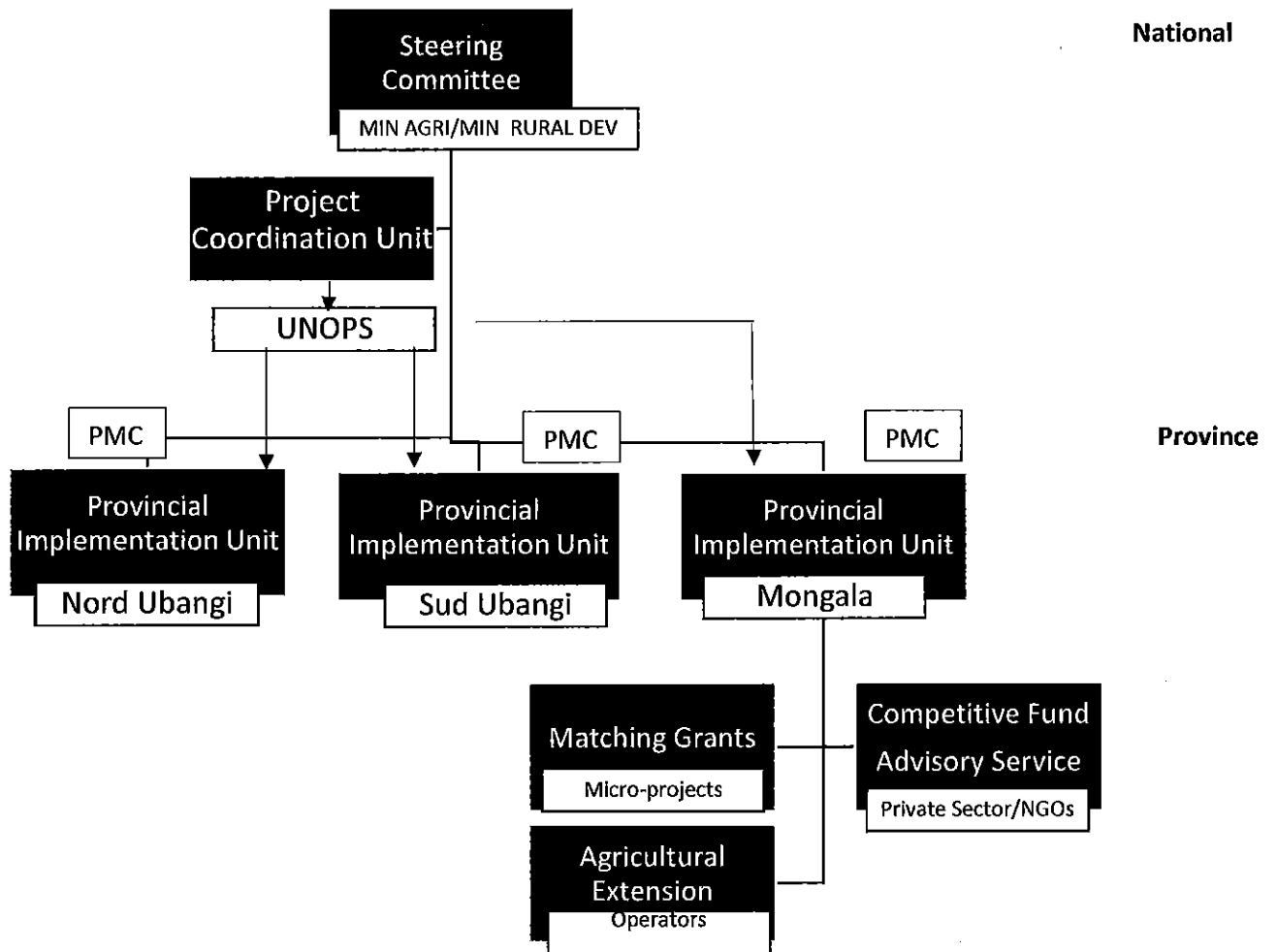
- (i) **Comité de Pilotage:** Le Comité de pilotage du PARRSA est coparrainé par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère du Développement Rural (ou leurs délégués respectifs). Il a dans son mandat l'intégralité du projet, c'est à dire aussi bien le financement additionnel que les fonds du PIREDD. Les responsabilités de ce comité comprendront l'approbation et le contrôle des plans de travail des projets et des budgets annuels et la supervision périodique. Ses membres permanents comprennent des représentants du Ministère des Finances, du Ministère du Transport, du Ministère de la Plan, du Ministère de l'Industrie, et du Ministère de la Recherche, du Ministère Genre et Famille, etc. Le coordonnateur du projet assume les fonctions de secrétariat.
- (ii) **Comité Provincial de Coordination et de Suivi:** le comité provincial de coordination et de suivi est présidé par le Ministre Provincial de l'Agriculture. Ce comité prend des décisions sur des activités directement mises en œuvre par la province, telle que le renforcement de capacité, mais n'a pas d'autorité d'approbation des décisions. Il assure l'harmonisation des interventions des donateurs au niveau provincial. Sa responsabilité principale sera de surveiller le progrès du projet dans la province, et de compiler les rapports des multiples interventions. Ses membres sont les personnels appropriés des ministères et les représentants provinciaux des Conseils agricoles territoriaux de gestion (CARG) et de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC).

**Exécution du projet:**

La mise en œuvre des activités selon le plan de travail approuvé est effectuée par les instances suivantes :

- (i) **L'unité nationale de coordination du projet (UNCP),** est mise en place sous la tutelle du Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et dirigé par un coordonnateur de projet, localement recruté en tant qu'interlocuteur direct de la Banque pour la gestion du projet. Il sera chargé de la gestion quotidienne du projet faisant des rapports au Secrétaire Général. En plus, l'UNCP abritera des experts techniques et fiduciaires recrutés localement.
- (ii) **L'unité provinciale d'exécution du projet (UPEP) pour la province du Sud-Ubangi.** Cette unité est dirigée par un chef de projet de province, chargé de la gestion journalière du projet. L'exécution réelle au niveau territorial est entreprise par les prestataires de services engagés pour le travail avec les groupements de producteurs.

Le Financement FONAREDD participera aux frais de gestion de projet à hauteur de 5% du don. Cette contribution pourrait servir à financer un expert environnemental au niveau de l'Unité d'exécution de projet de Sud-Ubangi.



**Diagramme des arrangements institutionnels du PARRSA  
(en cours de modification pour le financement additionnel)**

#### Modalités de gestion financière:

En matière de gestion fiduciaire, L'UC-PIF appliquera les procédures de la Banque mondiale telles que décrites dans l'Annexe 2.

Dans la mesure du possible, les financements CAFI et PARRSA seront exécutés conjointement. Les accords juridiques pour le financement IDA et celui pour le financement FONAREDD/CAFI seront liés car ils participent tous deux à l'exécution d'un projet unique. Ainsi, l'accord de don pour le financement du FONAREDD indiquera les composantes, les activités et les catégories de décaissement dans lesquelles il vient s'insérer (c'est-à-dire le complément aux « matching grants » et au « fonds compétitif », les appuis pour la gestion de terroir (CARGs, CLD, Plans de Gestion, et PDD, le renforcement des capacités sur REDD+ et la gestion de projet).

Les arrangements financiers seront définis de manière à intégrer au maximum les fonds des différentes sources ; le financement FONAREDD sera spécifiquement orienté vers les 2 sous-composantes mentionnées et uniquement consacré aux actions mentionnées dans la présente proposition ; durant la finalisation du projet

unique PARRSA/FONAREDD, il sera étudié la possibilité de combiner les fonds à l'intérieur des enveloppes budgétaires (ou catégorie de décaissement) prévues pour ces activités.

#### **Suivi évaluation, reporting et circulation de l'information**

Pour assurer un flux suffisant d'information et une bonne gestion des connaissances, mais aussi pour satisfaire aux prescrits de la Lettre d'Intention, le FONAREDD met en place un dispositif de suivi évaluation dont les modalités sont fournies en annexe ou seront ultérieurement précisées.

Les arrangements de mise en œuvre du programme seront adaptés en temps utile pour faciliter la bonne mise en œuvre des modalités de pilotage et de suivi du programme par le FONAREDD, pour autant que les dispositions requises par le FONAREDD (suivi évaluation, gestion participative, gestion des risques, voir annexes 4 & 5) soient applicables dans le cadre de l'accord administratif (AA) fixant les obligations légales, les obligations contractuelles restant en effet celles de l'AA.

## **10. Faisabilité, gestion des risques et pérennité des résultats**

L'équipe projet a procédé à une analyse de risque du PIREDD Sud Ubangi en utilisant l'approche de la Banque mondiale et plus particulièrement son outil de caractérisation des risques pour les opérations de la Banque (Systematic Operations Risk Rating Tool (SORT)). Les conclusions de cette analyse des risques ont orienté la conception du programme, notamment dans ses modalités de mise en œuvre.

#### **Politique et gouvernance – Risque élevé**

Le pays se remet d'une série de conflits qui ont éclaté dans les années 1990 et qui a été à l'origine d'un marasme économique et social prolongé. En 1999, les accords de paix de Lusaka ont ramené une certaine sérénité tout en mettant en place de nouvelles institutions, comme le Parlement, le Sénat et les assemblées provinciales. En 2011, le président Joseph Kabila et son parti ont remporté les élections présidentielles et législatives en dépit des inquiétudes quant à la transparence du processus électoral. Les prochaines élections présidentielles sont prévues pour 2016.

Bien que la sécurité s'améliore, la situation reste tendue, en particulier dans les provinces de l'Est. Les efforts pour la consolidation de la paix et le relèvement économique se poursuivent malgré un contexte social difficile. La nouvelle division territoriale a pris effet en Juin 2015, avec le pays passant de 11 provinces à 26. Le nouveau cycle électoral avec les élections municipales, locales et provinciales prévues pour Octobre 2015 a été reporté. Les élections présidentielles et législatives prévues pour Novembre 2016 doivent quant à elles être confirmées. La guerre civile récente indique un potentiel de violence future et de possibles bouleversements politiques.

La corruption, la mauvaise gestion, les capacités institutionnelles insuffisantes et le faible niveau de gouvernance ont contribué à des résultats médiocres dans les secteurs des ressources naturelles (minières et forestières) dans le passé. En matière de recettes fiscales, il existe actuellement un écart important entre ce qui doit être payé et ce qui est réellement reçu dans les caisses de l'état. La gouvernance environnementale ne peut donc pas être considérée uniquement comme un problème technique ; il est aussi un défi politique et social.

#### **Macroéconomique - Risque élevé**

L'économie de la RDC ralentit avec un PIB qui n'a jamais été aussi bas depuis trois ans. La faiblesse des prix des produits de base exercent une pression sur les finances publiques, forçant ainsi le gouvernement à réduire ses dépenses. En mai 2016, le cabinet a annoncé une réduction importante du budget 2016 et a également reconnu la nécessité de demander une aide financière internationale.

Stratégies et politiques sectorielles - Risque modéré

Le PIREDD Sud Ubangi est parfaitement aligné avec l'engagement politique de la RDC pour une croissance verte et la protection des forêts. Il est conforme aux priorités nationales de développement du pays, telles que précisées dans le DSCR-II, le Plan National de Développement et la matrice de gouvernance économique. Il est aussi le prolongement naturel de la stratégie nationale REDD+ et du plan d'investissement national REDD+, ces documents ayant été approuvés au plus niveau de l'état.

Les progrès sur les réformes du secteur sont suivis par des entités intersectorielles. Plus précisément, le Comité Technique des Réformes (CTR), sous la supervision du Ministère des Finances, surveille la bonne mise en œuvre des activités de la matrice de gouvernance économique, quand le Comité de Pilotage du Fonds National REDD+ supervise la mise en œuvre du Plan d'Investissement National REDD+. Le fait que le PIREDD Sud Ubangi soit intégré dans le processus d'opérationnalisation du Fonds National REDD+ réduit incontestablement les risques sectoriels.

Conception technique du programme - Risque modéré

Le projet propose des activités traitant les principaux moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts. Il intervient dans un contexte de forte sensibilisation aux problèmes de déforestation comme l'ont révélé les consultations du PARRSA.

Par ailleurs, le projet prolongera en partie l'expérience du projet Equateur financé par le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC), et disposera donc d'appuis pour les activités d'appui conseil et de contrôle qualité. Le projet pourra également bénéficier des apports du Projet Equateur pour identifier une base de partenaires, y compris au sein des institutions de recherche et de formation, afin d'assurer la pérennité des actions.

Capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et durabilité - Risque faibles

Les capacités institutionnelles sont faibles en RDC, et c'est encore plus vrai au niveau de la toute jeune province du Sud Ubangi où tout doit être mis en place. Cependant, les risques provenant de la capacité institutionnelle pour la mise en œuvre sont considérés comme faibles. En effet, le Financement Additionnel du PARRSA est basé sur des besoins clairement identifiés et sur la base de l'expérience acquise dans le projet parent et il y a une large adhésion de tous les acteurs

La stratégie globale du projet repose sur (i) une bonne coordination avec les initiatives existantes pour éviter la duplication de structures, de fonctions et/ou d'activités, et (ii) un renforcement systématique des capacités des parties prenantes du projet pendant l'exécution du programme.

Arrangements fiduciaires - Risque modéré

Face aux difficultés macroéconomiques que rencontrent aujourd'hui la RDC, et dans un contexte général de faible gouvernance, certaines élites pourraient être tentées d'utiliser tout ou partie des fonds alloués à d'autres priorités nationales et/ou provinciales. Les défis sont en effet importants dans de nombreux secteurs. Afin de minimiser ces tentations, il est proposé de renforcer les capacités de l'unité de Coordination du PARRSA pour les questions fiduciaires. Par ailleurs, le projet pourra bénéficier de la supervision de l'équipe du PARRSA, dimensionnée pour le suivi d'un projet de plus de 170 million de dollars.

L'augmentation de la capacité technique des unités de gestion, combinée à l'amélioration des mesures de contrôle fiduciaire et de garanties à l'aide des lignes directrices de la Banque mondiale, devraient veiller à la mise en œuvre adéquate des activités du projet.

Environnement et social - Risque modéré

La RDC a réalisé une évaluation stratégique sociale et environnementale et mis au point un cadre de gestion environnementale et sociale de la REDD+ (CGES)<sup>7</sup>. La RDC a également défini ses normes sociales et environnementales nationales afin de mettre en place son propre cadre réglementaire, en conformité avec les recommandations de la CCNUCC et des politiques opérationnelles de la Banque mondiale.

Si la RDC a produit des efforts remarquables au cours des 5 dernières années en matière de sauvegardes environnementales et sociales afférentes au processus REDD+, le défi est désormais celui de la bonne application et/ou utilisation des instruments ainsi produits. C'est sur ces bases qu'il est envisagé un renforcement de l'UC-PIF avec le recrutement d'experts spécialistes en environnement et en développement social, et en suivi et évaluation.

En tant que financement additionnel du PARRSA, le PIREDD Sud Ubangi bénéficiera des instruments de sauvegardes du PARRSA et de leur mise à jour pour le financement additionnel. Comme les activités sont déjà en cours d'exécution dans le cadre du projet initial, l'évaluation des impacts sur l'environnement et sur le plan social a pu être réalisée et le projet est jugé probable de manière positive.

#### Parties prenantes - Risque faible

Les consultations avec les parties prenantes ont été nombreuses. Elles ont eu lieu à différents niveaux, et dans le cadre de processus multiples (préparation du PGAPF, processus national de préparation à la de REDD+, conception du programme RE du Sud Ubangi). Depuis le début du processus de préparation à la REDD +, le gouvernement a établi un dialogue constructif avec la société civile et les organisations des Peuples Autochtones, et la RDC peut aujourd'hui se féliciter de l'existence de deux plateformes nationales, le « Groupe de travail sur le climat et la REDD+ » (GTCR renouvelée) et le « Réseau des Populations Autochtones pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers » (REPALEF), reconnues, légitimes et bien structurées. La RDC dispose ainsi d'interlocuteurs de choix dans toutes les phases de concertation et de discussions nécessaires à la conception et mise en œuvre de projets PIREDD.

Par ailleurs, tous les intervenants clés du PARRSA en cours se sont engagées à la mise en œuvre du financement supplémentaire proposé et au développement durable des trois provinces. Dans l'exercice des activités proposées dans le cadre des composantes de l'AF, la Banque veillera à ce que les consultations des intervenants soient menées pour construire une appropriation forte, et que le financement additionnel tire les leçons de la mise en œuvre du projet de parent.

Catégorie de risque	Risque
1. Politique et gouvernance	Elevé
2. Macroéconomique	Elevé
3. Stratégies et politiques sectorielles	Modéré
4. Conception technique du programme	Modéré
5. Capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et durabilité	Faible
6. Arrangements fiduciaires	Modéré
7. Environnement and Social	Modéré
8. Parties prenantes	Faible
<b>GLOBAL</b>	Elevé

<sup>7</sup> En plus du CGES, des cadres spécifiques ont été développés pour répondre aux exigences des politiques opérationnelles spécifiques de la Banque mondiale, et plus particulièrement un cadre de développement des peuples autochtones, un cadre traitant de possibles réinstallations involontaires, un cadre sur les pesticides, un cadre sur les biens culturels, et un cadre traitant d'éventuelles limitations d'accès aux ressources naturelles.

## 11. Gestion environnementale et sociale : risques et mesures d'atténuation

Globalement, les impacts sociaux et environnementaux de ce projet devraient être positifs, en termes de création d'emplois d'augmentation des revenus pour les communautés rurales, d'autonomisation des communautés forestières, de sécurisation des droits fonciers, de promotion des pratiques d'utilisation durable des terres, de conservation des habitats naturels, et de protection de la biodiversité.

### **Social:**

Les principaux risques sociaux comprennent:

- Les conflits sur l'utilisation des terres découlant des activités d'agroforesterie / reboisement;
- la capture d'élite des avantages du projet; et
- des attentes élevées de la part des communautés.

Les activités d'atténuation pour ces comprennent:

- l'appui aux structures de dialogue (tels que CARTs et CLDs), et aux bénéficiaires admissibles dans la négociation avec les autorités traditionnelles des terres («chefs de terre») et le gouvernement sur les questions liées à l'accès à la terre;
- l'appui au maintien de la transparence du financement au niveau Village / Secteur ainsi que le soutien aux processus participatifs dans la définition des plans d'investissement au niveau Village; et
- une communication claire et adéquate des résultats attendus et les risques du projet tout au long de la préparation et l'exécution des projets.

Compte tenu de la présence dans la zone d'une forte communauté de Peuples Autochtones, le projet a mis en place des outils spécifique d'accompagnement, notamment pour les communautés qui souhaiteraient développer des pratiques agricoles.

### **Environnemental:**

Les impacts globaux du projet sur l'environnement devraient être positifs. Les taux de déforestation dans la zone d'intervention du projet (dans la province du Sud Ubangi) sont bien au-dessus de la moyenne nationale et principalement tirée par la culture sur brûlis dans les forêts et la production de charbon de bois pour le marché de Kinshasa. En soutenant une meilleure planification de l'utilisation des ressources naturelles dans la province du Sud Ubangi, et l'agroforesterie, le projet vise à réduire la pression sur les forêts naturelles.

Le PIREDD Sud Ubangi, en tant que partie intégrante du financement additionnel du PARRSA, utilisera les instruments de sauvegardes révisées du projet. Aussi, il n'y a pas lieu de proposer de termes de référence pour les études de sauvegarde socio-environnementales. Les analyses et instruments existent. Ils sont accessibles en ligne sous la référence du PARRSA et seront remis à jour durant la préparation du financement additionnel du PARRSA.

La participation du FONAREDD aux frais de gestion du projet permettra le renforcement des capacités de l'unité de projet décentralisée Sud-Ubangi avec recrutement d'un expert en gestion environnementale.

Les documents de sauvegarde du PARRSA peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.projects.worldbank.org/P092724/drc-agriculture-rehabilitation-recovery-support?lang=en&tab=documents&subTab=projectDocuments>

## 12. Contrôle, évaluation et information

Les procédures de supervision et d'évaluation du PIREDD Sud Ubangi suivront les procédures habituelles de la Banque mondiale, avec notamment une mission d'évaluation à mi-pacours.

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/EXTPPFRENCH/0,,contentMDK:20220468~hIPK:385824~menuPK:64130631~pagePK:64130495~piPK:64130272~theSitePK:385794,00.html>

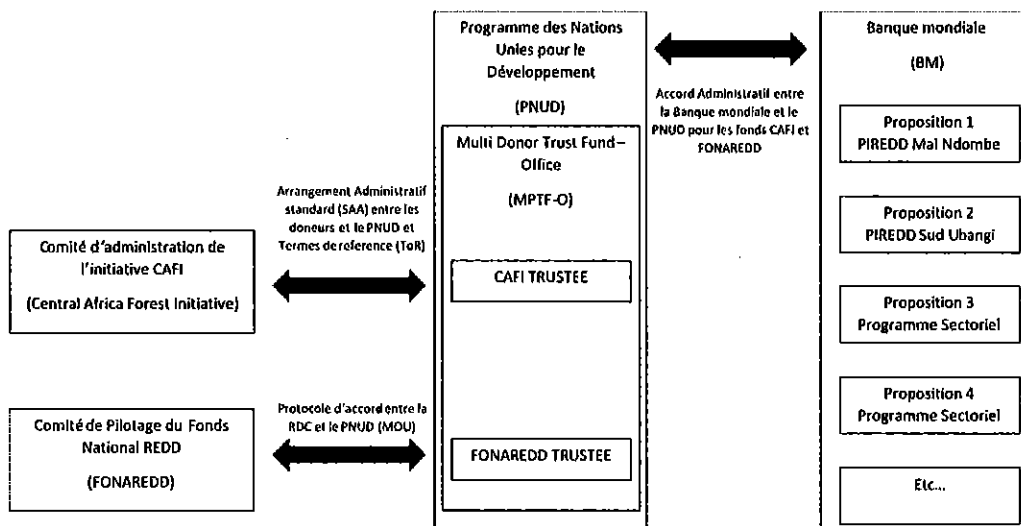
Par dérogation à la pratique habituelle, les règles de supervision en matière de gestion fiduciaires seront été renforcées (voir Annexe 2).

## 13. Plan de consultation programmé et/ou effectué

Date	Commentaire	Cible
Avant soumission (juin 2016)	Discussions sur l'inclusion de financement FONAREDD dans le financement additionnel	Projet PARRSA
Avant soumission (juin 2016)	Echanges informels et partage d'information sur la zone et l'impact du PARRSA	Projet Equateur, Woods Hole Research Center (WHRC), REPALEF
Avant mise en vigueur du financement additionnel (entre décembre et mars)	Modalité d'intervention, partage des rôles, zones d'intervention, établissement de partenariats	ONG partenaires du projet Equateur, WHRC, Organisations de producteur
Lancement du financement additionnel	Consultation et information sur le financement additionnel, y compris le PIREDD	Population des zones cibles
Durant la mise en œuvre	Atelier d'information lors de chaque mission	Société civile, partenaires REDD+, gouvernement provincial, administration

## 14. Cadre Juridique

La présente section détaille le cadre juridique qui régira les conditions de mise en œuvre du PIREDD Sud Ubangi par la Banque mondiale. Il apparaît qu'il n'y aura pas d'accord juridique entre la Banque mondiale et le gouvernement de la RDC pour traiter des obligations des parties relatives au transfert des fonds depuis le Fonds National REDD+ (FONAREDD) vers la Banque mondiale. C'est l'Accord Administratif entre la Banque mondiale et le PNUD qui régira ce transfert en précisant les obligations des parties.





Plus précisément, c'est l'annexe 3 de l'Accord Administratif entre la Banque mondiale et le PNUD qui décrit les modalités de gestion des fonds transférés. Elles sont présentées en Annexe 1.

Le PIREDD Sud Ubangi, traité en tant que financement additionnel du PGAPF, donnera lieu quant à lui à un accord de don entre la Banque mondiale et la RDC pour doter l'unité de coordination du PARRSA des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des activités sur le terrain.

#### **ANNEXE(S)**

- Annexe 1 : Document juridique propre à chaque Agence constituant le fondement juridique des relations avec le Gouvernement de la RDC ;
- Annexe 2 : Proposition d'arrangements fiduciaires renforcés pour la supervision des moyens mis en œuvre par l'UC-PIF ;
- Annexe 3 : proposition de grille d'évaluation REDD+ pour prioriser les investissements PARRSA de la composante 1.1 (matching grants, fonds compétitif et appui-conseil).

**ANNEXE 1 : Document juridique propre à chaque Agence constituant le fondement juridique des relations avec le Gouvernement de la RDC : annexe 3 de l'Accord Administratif entre la Banque mondiale et le PNUD**

<b>Accord Administratif</b>	<b>Traduction non officielle en français – le terme « le Donateur » concerne le PNUD</b>
<p><b>1. CAFI Fund Allocations to the Bank</b></p> <p>1.1 Funds contributed to the Trust Fund by the Donor are made available either (i) directly through CAFI or (ii) indirectly from CAFI through a national fund mechanism, as in the case of the Democratic Republic of Congo ("DRC"). All such funds are administered by the Donor in the CAFI MPTF, on behalf of donors whose contributions to CAFI are part of such funds, as follows:</p> <p>(i) With respect to non-national fund countries, funds held by the Donor on behalf of CAFI may be allocated by the CAFI Board to the Bank for use as an implementing organization for specific funding proposals; and</p> <p>(ii) With respect to national fund countries, such as for the DRC, funds held by the Donor on behalf of the country (as allocated by the CAFI Board) may be allocated by the national governing body, such as the National Steering Committee in the case of the DRC, to the Bank for use as an implementing organization for specific funding proposals.</p> <p>1.2 An allocation to the Bank by the CAFI Board or the national governing body serves as instructions to the Donor for the MPTF-O, as trustee for CAFI and relevant national funds, to commit and transfer funds under the Administration Agreement to the Bank for such funding request. Funds are committed in response to funding proposals submitted by the Bank in conjunction with one of CAFI's eligible countries.</p>	<p><b>1. Allocations du Fonds CAFI à la Banque</b></p> <p>1.1 Les fonds versés au Trust Fund par le donateur sont mis à disposition (i) soit directement par CAFI ou (ii) indirectement de CAFI à travers un mécanisme de fonds national, comme dans le cas de la République démocratique du Congo («RDC»). Tous ces fonds sont administrés par le Donateur dans le fonds MPTF CAFI, au nom des donateurs contribuant à CAFI, comme suit:</p> <p>(i) En ce qui concerne les pays sans fonds nationaux, les fonds détenus par le donateur au nom du CAFI peuvent être attribués par le Conseil de CAFI à la Banque, agissant comme organisation de mise en œuvre, pour être utilisés pour des propositions de financement spécifiques; et</p> <p>(ii) En ce qui concerne les pays ayant des fonds nationaux, comme la RDC, les fonds détenus par le Donateur au nom du pays (tels qu'alloués par le Conseil de CAFI) peuvent être attribués par l'organisme national de régie, tels que le Comité de Pilotage national de le cas de la RDC, à la Banque, agissant comme organisation de mise en œuvre, pour être utilisés pour des propositions de financement spécifiques.</p> <p>1.2 Une allocation à la Banque par le Conseil CAFI ou l'organisme national sert comme instructions au Donateur afin que le MPTF-O, agissant à titre d'agence fiduciaire de CAFI et des fonds nationaux, puisse engager et transférer les fonds en vertu de la convention d'administration de la Banque pour une telle demande de financement. Les fonds sont engagés en réponse aux propositions de financement soumises par la Banque en collaboration avec l'un des pays éligibles de CAFI.</p>
<p><b>2. Fund Transfers from the CAFI MPTF to the Bank</b></p> <p>2.1 The Bank, in coordination with an eligible country, may develop funding proposals to request</p>	<p><b>2. Les transferts de fonds de la CAFI MPTF à la Banque</b></p> <p>2.1 La Banque, en coordination avec un pays admissible, peut élaborer des propositions de</p>

<p><i>funding from the CAFI MPTF (each a "Proposal"). Each Proposal shall include the description of proposed activities, disbursement targets, results framework and monitoring and evaluation system for such activities, to the extent applicable, as well as the material forms of all customized reports to be provided by the task team of the Bank to the Donor, which may be amended from time to time with the agreement of the Bank. The CAFI Board, or national governing bodies, may also approve Proposals for technical assistance, national investment framework ("NIF") preparation and other support to eligible countries.</i></p> <p><i>2.2 The Donor through the MPTF-O shall notify the Bank of any funding amount in a Proposal approved for transfer through the CAFI MPTF. Following such notice, the Donor shall commit such funds to the Bank under the Administration Agreement, either through its original signature or subsequent supplemental contribution amendments, for the receipt of such funds under the terms of the Administration Agreement.</i></p>	<p><i>financement pour demander un financement du MPTF CAFI (chacune étant une «Proposition»). Chaque Proposition doit inclure la description des activités proposées, des objectifs de décaissement, du cadre de résultats et de suivi et d'évaluation de ces activités, dans la mesure applicable, ainsi que les formes matérielles de tous les rapports personnalisés devant être fournis par l'équipe de travail de la Banque au Donateur, et qui peuvent être modifiés de temps à autre avec l'accord de la Banque. Le Conseil CAFI ou les organes directeurs des fonds nationaux, peuvent également approuver des propositions d'assistance technique, la préparation de cadre national d'investissement («NIF») et d'autres formes de soutien aux pays éligibles.</i></p> <p><i>2.2 Le donneur au travers du MPTF-O doit informer la Banque de tout montant de financement approuvé au travers d'une Proposition afin que le MPTF CAFI effectue le transfert. Suite à cet avis, le donateur doit engager ces fonds pour la Banque en vertu de la convention d'administration, soit par sa signature originale ou par des contributions supplémentaires, pour la réception de ces fonds aux termes de la convention d'administration</i></p>
<p><b>3. Principles Regarding the Bank's Participation as an Implementing Organization</b> <i>The following principles shall apply to the Bank's receipt of funding from the CAFI MPTF as an implementing organization:</i></p> <p><i>3.1 The Bank shall be responsible only to the Donor for performing its functions in accordance with the terms of: (i) the Administration Agreement; (ii) the respective Proposals submitted by the Bank, in coordination with the relevant country, and approved by the relevant governing body; and (iii) any other rules and processes to be agreed in writing by the Bank and the Donor. Fund use shall follow the Bank's applicable policies and procedures, unless otherwise specified. The Bank is not responsible or accountable for results or outcomes of Recipient-executed activities. CAFI or national fund decisions or documents, including terms of reference, operations manuals and letters of intent, shall not be applicable</i></p>	<p><b>3. Principes concernant la participation de la Banque en tant qu'organisation d'exécution</b> <i>Les principes suivants sont applicables à la Banque à la réception du financement du MPTF CAFI en tant qu'un organisme d'exécution:</i></p> <p><i>3.1 La Banque est responsable seulement vis à vis du Donateur pour l'exercice de ses fonctions en conformité avec les termes: (i) de la convention d'administration; (ii) des Propositions présentées par la Banque, en coordination avec le pays concerné, et approuvées par l'organe concerné; et (iii) de toutes les autres règles et processus à convenir par écrit entre la Banque et le Donateur. L'utilisation du Fonds doit suivre les politiques et procédures applicables de la Banque, sauf indication contraire. La Banque ne peut pas être tenue responsable des résultats ou des produits des activités exécutées par les Bénéficiaires. Les décisions ou des documents de CAFI ou des fonds nationaux, y compris les termes de référence, les</i></p>

<p><i>to the Bank in case of contradictions with the Bank's rules and regulations.</i></p> <p><i>3.2 The secretariat functions of CAFI and any national fund shall not in any way be involved in the technical review or assessment of any activities carried out by the Bank. Information, such as financial and progress reporting, including in connection with broad reviews of CAFI results, may be provided by the Bank to the relevant secretariat function for consolidation and forwarding purposes without substantive input or review by such secretariat function.</i></p> <p><i>3.3 In providing implementation support under the Trust Fund, the Bank recognizes country ownership of national investment plans for REDD+ (such as CAFI-endorsed NIFs), whether developed for CAFI or more generally, and expects close collaboration with the relevant countries in providing such implementation support.</i></p> <p><i>3.4 The Bank shall be responsible for activities described in the Proposals (either through Recipient-executed implementation or Bank-executed support), which shall at all times be clearly separated from the responsibilities on the part of other implementing organizations receiving CAFI funding, including in the context of any activities carried out by multiple implementing organizations in any single country. Despite such delineated implementation, the Bank and other implementing organizations are expected to coordinate with respect to their in-country activities.</i></p> <p><i>3.5 The Bank shall seek to align its activities funded by the Trust Fund with its strategies and priorities, including with respect to its support of and participation in other REDD+ efforts and initiatives.</i></p>	<p><i>manuels d'exploitation et des lettres d'intention, ne sont pas applicables à la Banque en cas de contradiction avec les règles et règlements de la Banque.</i></p> <p><i>3.2 L'entité ayant fonction de secrétariat de CAFI et d'un fonds national ne doivent en aucun cas être impliqués dans l'examen technique ou l'évaluation de toutes les activités menées par la Banque. Les informations, telles que les rapports financiers et les progrès, y compris dans le cadre d'une revue au sens large des résultats de CAFI, seront fournis par la Banque à l'entité faisant fonction de secrétariat à des fins de consolidation et de transfert mais n'impliqueront pas des ajouts significatifs ou une revue par un tel secrétariat.</i></p> <p><i>3.3 En fournissant un soutien de mise en œuvre dans le cadre du Trust Fund, la Banque reconnaît l'appropriation nationale des plans nationaux d'investissement pour la REDD + (comme les NIF approuvés par CAFI), qu'ils soient développés pour CAFI ou d'une portée plus générale, et attend une collaboration étroite avec les pays concernés pour ce soutien à la mise en oeuvre.</i></p> <p><i>3.4 La Banque est responsable des activités décrites dans les Propositions (qu'elles soient mises en œuvre par le bénéficiaire ou par la Banque), qui doivent en tout temps être clairement séparées des responsabilités des autres organismes d'exécution bénéficiant d'un financement du CAFI, y compris dans le cadre d'activités menées par plusieurs organismes d'exécution dans un seul pays. Malgré cette ségrégation de mise en œuvre, la Banque et d'autres organismes d'exécution devraient se coordonner pour leurs activités dans le pays.</i></p> <p><i>3.5 La Banque cherchera à aligner ses activités financées par le Trust Fund avec ses propres stratégies et priorités, y compris pour son soutien et de sa participation à d'autres efforts et initiatives REDD+.</i></p>
---	--

Annexe 2 - Proposition d'arrangements fiduciaires renforcés pour la supervision des moyens mis en œuvre par l'UC-PARRSA



June 15, 2016

Fiduciary Arrangements in Support of Project Implementation for the National REDD+ Fund (FONAREDD) in the Democratic Republic of Congo

---

## 1. Overview

This document summarizes the fiduciary mechanisms of the World Bank Group that are in place to ensure the proceeds of any loan<sup>8</sup> are used only for the purposes for which the loan was granted; supplemented by a list of enhanced risk mitigation measures for the implementation of prospective FONAREDD Funds, specific to the requirements set out by the Central African Forest Initiative (CAFI) Executive Board. It is presented in response to Article (4.1.12), part of decision EB3.4.1 on the Democratic Republic of Congo's country allocation, which reads:

*« Implementing agencies are required to provide information to the EB on how they propose to strengthen and enforce their risk mitigation measures according to their own rules and procedures for high risk scenarios. This information will be made available to the EB by 15 of June 2016. »*

## 2. Fiduciary Mechanism during Project Design

The Systematic Operations Risk-Rating Tool (SORT) was developed to help the World Bank consistently assess and monitor risks across all operational instruments and country programs. The risks considered are those potentially affecting development results associated with the operation: both the risks to not achieving the intended (positive) results intended by Bank-supported operations; and the risks of Bank-supported operations causing unintended (negative) results. Within the World Bank Group, SORT is used to:

- systematically and consistently rate the residual risk (after consideration of the Inherent, Control and Project risks) of operational and country engagements in all regions and across all operations;
- help focus management attention on high and substantial risk operations and on particular risks within operations during implementation; and
- provide a light but systematic and contestable way of identifying the appropriate level of corporate review process and any need for Board discussion.

Its ultimate objective is to assist in the design of a project with appropriate institutional and fiduciary arrangements in place.

---

<sup>8</sup> "Loan" includes IBRD loan, IDA credit, Bank grant, IDA grant, advances under the Project Preparation Facility (PPF), and recipient-executed grants financed from the World Bank resources and from trust funds financed by other donors, where the Bank is the administrating agency.

SORT applies to operations that are in the *early stages of preparation*. In the case of instruments that are *already under implementation*, teams use an Implementation Status and Results Report (ISR) to update the risk rating of the operation and take appropriate corrective action (e.g. Risk mitigation plan, fiduciary arrangements and risk based-Implementation support). The rating, which can be High, Substantial, Moderate or Low, indicates the likelihood of a given risk to have an impact on the operation, while the risk categories are described as follows:

Risk Categories	Description	Rating: H, S, M or L
Political and Governance	This category assesses the risks to the development objective stemming from the country's political situation and governance context.	
Macroeconomic	This category includes external and domestic economic risks that may derail proper preparation, implementation and achievement of results of the proposed operation or otherwise affect the development results associated with the operation.	
Sector Strategies and Policies	These risks are specific to the sector(s) which are at the core of the operation.	
Technical Design of Project or Program	These risks include those related to technical aspects of the operation's design that could affect the development results associated with the operation.	
Institutional Capacity for Implementation and Sustainability	This risk relates to the capacity of the government to implement the activities supported by the operation and to achieve the expected results.	
Fiduciary	Such risks could arise from deviations from key fiduciary principles, including economy, efficiency, effectiveness (3Es), integrity, openness and transparency, and fairness and accountability.	
Environment and Social	Environmental (including climate change and natural disasters) and social risks that may have an adverse effect on physical, biological and cultural resources and on human health and safety.	
Stakeholders	These risks are related to stakeholders who may have grounds to object to the operation design, implementation or objective, and who may affect its successful completion by delaying or halting its implementation.	
Other	Any other risks relevant in the context of the specific operation that are not covered in any of the eight categories in the template, e.g. international political risks, specific risks related to regional operations, security risk, risk of spillovers from neighboring countries, etc.	
<b>Overall</b>		Judgment based on collective team expertise.

### 3. Fiduciary Mechanism for Procurement Activities

In accordance with Operational Policy OP 11.00, the Bank<sup>9</sup> is required by the Articles of Agreement to “make arrangements to ensure that the proceeds of any loan are used only for the purposes for which the loan was granted, with due attention to considerations of economy and efficiency and without regard to political or other non-economic influences or considerations”. As part of complying with this requirement, the Bank has adopted policies covering the procurement by World Bank borrowers of all goods, works, non-consulting services, and consulting services financed in whole or in part out of the proceeds of Bank loans. In addition, the policies aim to support the Bank’s interest in giving equal opportunity to all eligible bidders and encouraging the development of domestic contracting and manufacturing industries in borrowing countries.

The Bank’s *Procurement Guidelines* govern the procurement of goods, works, and non-consulting services; and the *Consultant Guidelines* govern the selection and employment of consultants. These guidelines apply to Bank-financed procurement and to the Bank’s review of Borrowers’ procurement actions. They are incorporated by reference in the loan agreement and are binding on the Borrower.

The fiduciary risk relating to procurement is managed by the Procurement Risk Assessment and Management System (**P-RAMS**), which has been developed to align with the Bank’s risk based approach. P-RAMS helps identify procurement risks during the project preparation and implementation stages and to monitor them throughout the project cycle.

PRAMS also has a function to record the integrated fiduciary risk, which takes into account both procurement and financial management risk. The Procurement team together with the Financial Management Specialist (FMS) agree on a single fiduciary risk rating and they enter it in the risk assessment tool. This triggers a system-generated email to the Task Team Lead (TTL) with a recommendation, at which point s/he decides on the final rating, captures it in the SORT and takes appropriate follow up action.

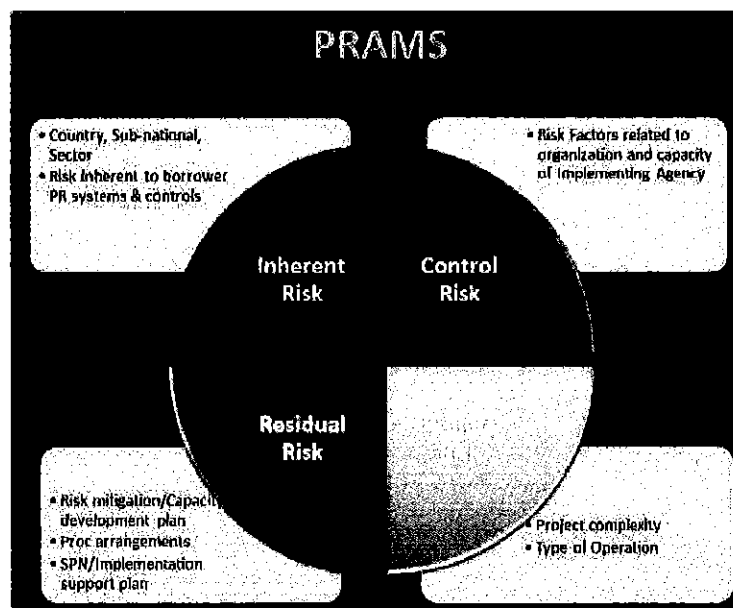


Figure 1: Procurement Risk Assessment and Management System (P-RAMS)

<sup>9</sup> Bank” includes IBRD and IDA.

**a. Project Preparation Phase**

During the project preparation stage, an assessment is carried out on the fiduciary risks that are critical to achieving the project development objectives and results at the implementing agency level. The team assesses the capacity of the implementing agency to carry out project procurement and the risks at the country, sector and operations levels associated with the implementation of procurement under the operation by using assessment and implementing agency's Capacity template and P-RAMS tools. If the procurement capacity and risk assessments reveal deficiencies, an action plan is elaborated with an aim to strengthen the capacity of the implementing agency and mitigate the identified procurement risks.



Borrower Procurement Tasks	Bank Mechanism to Manage Procurement Risk
<p>During project preparation, and with the assistance of the Bank, the Borrower prepares:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A Procurement Plan, for the entire scope of the project, including all contracts for which procurement action is to take place in the first 18 (eighteen) months of project implementation</li> <li>• Bidding documents for first-year contracts</li> <li>• A draft general procurement notice</li> </ul> <p>An agreement with the Bank is reached at the latest during loan negotiations. The approved Procurement Plan is incorporated in the loan agreement and becomes legally binding on the Borrower. Any violation of the Procurement Plan may give rise to the exercise of remedies under the loan agreement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifies fraud and corruption risks related to procurement using PRAMS and SORT</li> <li>• Based on the initiation of the assessment, uses PRAMS to prepare mitigation measures and action plans</li> <li>• Prepares supervision planning, including setting out the thresholds for Bank's Prior and Post Review and the frequency of the supervision</li> <li>• Assists the Borrower and the TTL in preparing the procurement strategy and plan.</li> </ul>

All procurement plans (and their subsequent updates or modifications) are subject to the Bank's prior review and 'no objection' before implementation. After loan negotiations, the Bank arranges the publication on its external website of the agreed initial procurement plan and all subsequent updates once it has provided the 'no objection'.

**Prior (apriori) Review** refers to the Bank's review which takes place before the Borrower's decision is taken. In a contract subject to prior review, the review occurs prior to issuing the bidding documents (and prequalification document, if any) and after issuing the bid evaluation report.

**Post (aposteriori) Review** refers to post reviews that are normally carried out by the Bank. The Borrower is required to retain all documentation with respect to each contract during Project implementation and up to two years after the closing date of the Financing Agreement.

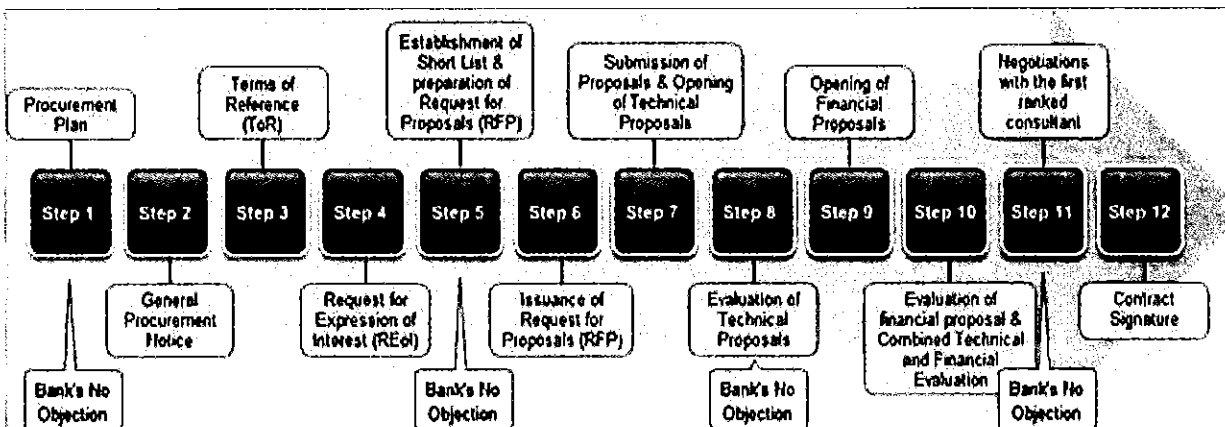


Figure II: Process Diagram for Review of the Procurement Plan

**b. Project Implementation and Supervision Phase**

<b>Borrower Procurement Tasks</b>	<b>Bank Mechanism to Manage Procurement Risk</b>
<p>The Borrower implements the project, in accordance with the Financing Agreement that follows the Bank's Procurement Guidelines:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Updates procurement plan throughout the duration of the project at least annually by including contracts previously awarded and to be procured in the next 12 (twelve) months</li> <li>• Prepares and issues procurement documents</li> <li>• Receives and evaluates bids</li> <li>• Awards contracts</li> <li>• Supervises contract implementation</li> </ul>	<p>After loan effectiveness, the Bank evaluates the Borrower's compliance with the Financing Agreement, monitors the Borrower's adherence to the Procurement Plan, and monitors progress in the agreed action plan. The Bank fulfills these responsibilities in order to minimize risks by conducting:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procurement reviews</li> <li>• Supervision missions according to supervision arrangements in the Project Appraisal Document (e.g. follow-up of the action plan &amp; Procurement Plan; procurement reviews and physical inspections; periodic risk assessments)</li> <li>• Mid-Term Review: evaluation of progress in procurement implementation (e.g. revision of procurement risk, evaluation of impact of major changes to procurement implementation, and update of Procurement Plan)</li> </ul>

Figure III below illustrates the thresholds that trigger the more stringent Prior Review, based on the level of risk of the Implementing Agency, under a competitive selection process for Procurement and Consultants.

Type of Procurement <sup>i</sup>		Estimated Contract Cost (in US Dollars)			
		High Risk Implementing Agency	Substantial Risk Implementing Agency	Moderate Risk Implementing Agency	Low Risk Implementing Agency
Works, Turnkey and S&I of Plant and Equipment		5 million	10 million	15 million	20 million
Goods		0.5 million	1 million	3 million	5 million
IT Systems and Non-Consultant Services		0.5 million	1 million	3 million	5 million
Consulting Services <sup>ii</sup>	Consultants (firms)	0.2 million	0.5 million	1 million	2 million
	Individual Consultants <sup>iii</sup>	0.1 million	0.2 million	0.3 million	0.5 million

Figure III: Prior Review Thresholds under Competitive Procurement and Consultants Selection Processes

### Misprocurement

When the Bank determines that the procedures followed by the project team for procurement are not in accordance with the procedures set forth in the loan agreement, as elaborated in the Procurement Plan, the Bank declares misprocurement and the consequence of that is the cancellation of the contract amount in the allocated budget. Misprocurement may be declared at any point during the procurement process or after conclusion or termination of a contract, including in cases when the Bank issued a 'no objection' on the basis of the information provided by the Borrower. Misprocurement may take place in any of the following situations:

- If the contract award is not in accordance with the Financing Agreement and Procurement Plan;
- If the Borrower has intentionally delayed a procurement process or rejected any bid wrongfully in order to prevent award to the bidder otherwise determined as successful;
- If the Borrower's representative or recipient of a part of a financing is engaged in fraud and corruption.

In such cases:

- The Bank will declare 'misprocurement';
- The Bank does not finance the expenditure for such goods, works, non-consulting, or consulting services;
- It is the Bank's Policy to cancel that portion of the financing that is allocated to the misprocured goods, works, non-consulting, or consulting services;
- The Bank may exercise other remedies as mentioned in the Financing Agreement.

### Fraud and Corruption

It is the Bank's policy to require that Borrowers (including beneficiaries of Bank loans) and bidders, and their personnel, observe the highest standard of ethics during the procurement and execution of all Bank-financed

contracts. In accordance with this policy, should a case of fraud and corruption be identified in relation to a Bank-financed project, the Bank will:

- reject a proposal for award if it determines that the bidder recommended for award, or any of its personnel, or its agents, or its sub-consultants, sub-contractors, service providers, suppliers and/or their employees, has, directly or indirectly, engaged in corrupt, fraudulent, collusive, coercive, or obstructive practices in competing for the contract in question;
- declare misprocurement and cancel the portion of the loan allocated to a contract if it determines at any time that representatives of the Borrower or of a recipient of any part of the proceeds of the loan engaged in corrupt, fraudulent, collusive, coercive, or obstructive practices during the procurement or the implementation of the contract in question, without the Borrower having taken timely and appropriate action satisfactory to the Bank to address such practices when they occur, including by failing to inform the Bank in a timely manner at the time they knew of the practices;
- sanction a firm or individual, at any time, in accordance with the prevailing Bank's sanctions procedures, including by publicly declaring such firm or individual ineligible, either indefinitely or for a stated period of time: (i) to be awarded a Bank-financed contract; and (ii) to be a nominated sub-contractor, consultant, supplier, or service provider of an otherwise eligible firm being awarded a Bank-financed contract;
- require that a clause be included in bidding documents and in contracts financed by a Bank loan, requiring bidders, suppliers and contractors, and their sub-contractors, agents, personnel, consultants, service providers, or suppliers, to permit the Bank to inspect all accounts, records, and other documents relating to the submission of bids and contract performance, and to have them audited by auditors appointed by the Bank; and
- require that, when a Borrower procures goods, works or non-consulting services directly from a United Nations (UN) agency in accordance with paragraph 3.10 of these Guidelines under an agreement signed between the Borrower and the UN agency, the above provisions of this paragraph 1.16 regarding sanctions on fraud or corruption shall apply in their entirety to all suppliers, contractors, service providers, consultants, sub-contractors or sub-consultants, and their employees that signed contracts with the UN agency.

#### **4. Fiduciary Mechanism for Financial Management**

The Bank's Operational Policy 10.00 defines the financial management (FM) arrangements in projects as the *planning and budgeting, accounting, internal control, funds flow, financial reporting, and auditing arrangements of the Borrower and entity responsible for project implementation*. The FM arrangements rely on the Borrower's existing institutions and systems, with due consideration to the capacity of those institutions.

##### **a. Project Preparation Phase**

During the preparation stage, FM staff assess the financial management risks to achieving the project's development objectives and determine the adequacy of the FM arrangements proposed at the implementing agency levels, together with any measures needed to mitigate the impact of the likelihood of risks materializing.

##### **b. Project Implementation and Supervision Phase**

Throughout the project's life cycle, FM specialists in task teams work with the country Borrower to ensure sound management of funds and accountability for project resources in achieving the desired development results. This is achieved through:

- quarterly review of Interim Financial Reports (IFRs);
- review of annual audited financial statements and related audit reports;
- periodic on-site supervision visits, the frequency of which is based on project risk rating, typically ranging from three (3) to six (6) months;
- impromptu in-depth operational and transaction reviews;
- application of sanctions as the need may arise (e.g. if Ineligible Expenses are identified to have been billed for reimbursement)

In this way, the Bank periodically assesses the Project, and reviews the monitoring activities carried out by the Borrower or Project Participant(s) pertaining to results, risks and implementation Status. The Bank then updates the project information and identifies necessary follow-up or remedial actions, as appropriate.

While annual audit reports continue to be generally required within 6 months following the Borrower's financial year, alternative time limits are allowed. The Bank and the Borrower may agree on alternative time limits for presentation of annual audit reports, and such limits are reflected in the project documents. In the projects already approved by the Board, or for ongoing projects, these changes may be made through project re-structuring. This audit benefits the Borrower by helping to ensure that resources are used efficiently in financing project activities.

#### **Ineligible expenditures**

As part of the Bank's responsibility to provide implementation support and to monitor the Borrower's implementation of the project, FM reviews of the Borrower's control environment are carried out periodically to flag any risks that are likely to have a material impact on project outcomes. This review process takes into account the country's overall governance and anticorruption environment and sector and project-specific risks and advises the Bank team on the design and monitoring of mitigation measures from a FM perspective. In the case of misuse of funding or misprocurement, the Bank will deem the expense as an 'Ineligible Expenditure'. These include the following:

- items not covered by the project and category descriptions in the legal agreement;
- items not procured in accordance with the procurement plan and agreed procurement procedures;
- payments made before the legal agreement date or, for projects with retroactive financing provisions, before the earlier date specified in the legal agreement;
- payments made for expenditures incurred after the closing date, except as otherwise agreed with the Bank (see the section on "Loan Account Closing");
- expenditures for which the Borrower has been unable to provide sufficient and appropriate evidence.

#### **5. Fiduciary Mechanism for Disbursement Arrangements**

The Bank establishes disbursement arrangements for an operation in consultation with the Borrower and taking into consideration, *inter alia*, an assessment of the borrower's financial management and procurement arrangements, the procurement plan and cash flow needs of the operation, and its disbursement experience with the borrower.

Arrangements for secure, efficient, and cost-effective delivery of loan proceeds include the methods used for payment to the Borrower or to third parties and the supporting documentation to be provided to the Bank as evidence of the use of loan proceeds. Disbursement arrangements are sometimes more broadly defined to

include the expenditures eligible for financing from the loan and the expenditure categories and disbursement percentages for a loan.

The Bank disburses proceeds from the Loan Account established for each loan, to or on the order of the Borrower, using one or more of the disbursement methods set forth below, as determined by the Bank:

- **Reimbursement:** The Bank may reimburse the Borrower for expenditures eligible for financing pursuant to the loan agreement (“eligible expenditures”) that the Borrower has pre-financed from its own resources;
- **Advance:** The Bank may advance loan proceeds into a Designated Account of the Borrower to finance eligible expenditures as they are incurred and for which supporting documents will be provided at a later date;
- **Direct Payment:** The Bank may make payments, at the Borrower’s request, directly to a third party (e.g., supplier, contractor, consultant) for eligible expenditures;
- **Special Commitment:** The Bank may pay amounts to a third party for eligible expenditures under special commitments entered into, in writing, at the Borrower’s request and on terms and conditions agreed between the Bank and the Borrower.

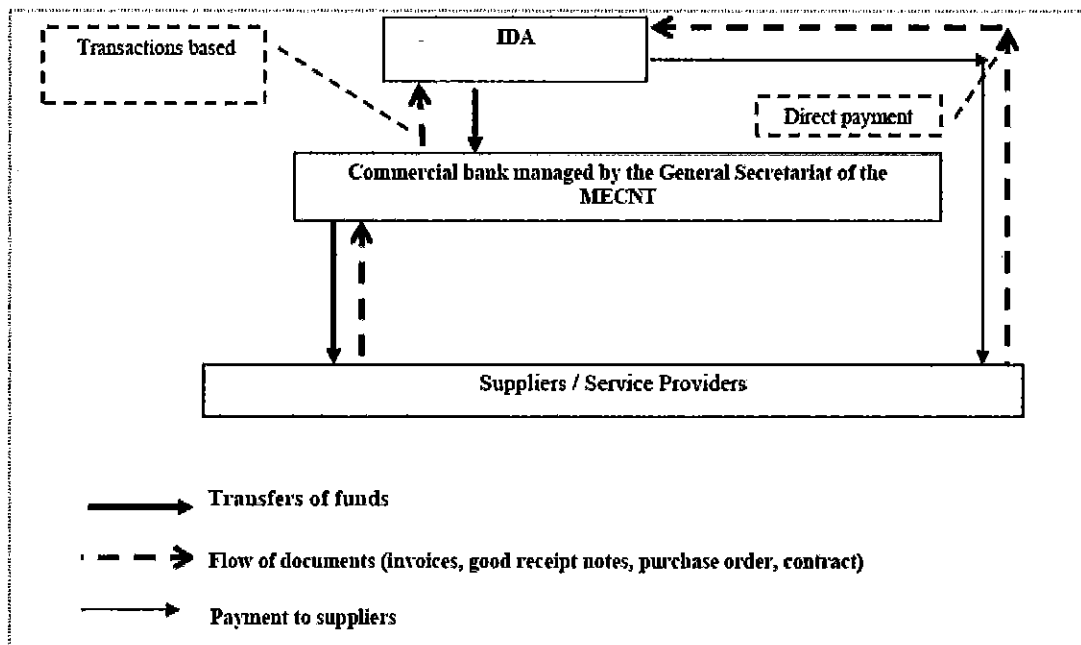


Figure IV: Possible Disbursement Methods

In specific cases, the loan agreement may contain a disbursement condition for a specific expenditure category, in which case the Bank will disburse loan proceeds for that category only after the disbursement condition has been fulfilled and the Bank has notified the Borrower to this effect. Normally, the condition applies to the first disbursement under a specific expenditure category. In the legal agreement, this condition is referred to as a withdrawal condition.

If the Bank determines that any payment out of the Designated Account was not justified by the evidence furnished to the Bank or was made for an ineligible expenditure, the Bank may, at its discretion, require the Borrower to take one of the actions listed below. Upon notification by the Bank, the Borrower must promptly take the action requested:

- Provide the additional evidence requested by the Bank;

- (b) Deposit an equivalent amount into the Designated Account;
- (c) Refund an equivalent amount to the Bank; or
- (d) Exceptionally, provide substitute documentation evidencing other eligible expenditures.

## 6. Specific Fiduciary Measures for the Democratic Republic of Congo within the framework of FONAREDD Terms and Conditions/Bidding Process

Since 2010, the government of the Democratic Republic of Congo has been committed to working closely with the World Bank to establish a mechanism for the systematic improvement of economic governance. A joint mechanism for monitoring the progress on reform implementation has also been established. The objective of these reforms is to strengthen governance and transparency in the extractive industries (forestry, mining, and oil sectors) and to improve the business climate. Over the past two years, significant progress in the implementation of these measures has been observed. However, additional efforts must be made to achieve the widespread use of competition for the awarding of contracts. Thus, project implementation risks remain fairly high. Thus, in the context of the CAFI / FONAREDD Call for Proposals, the World Bank Group is proposing the following specific risk mitigation measures.

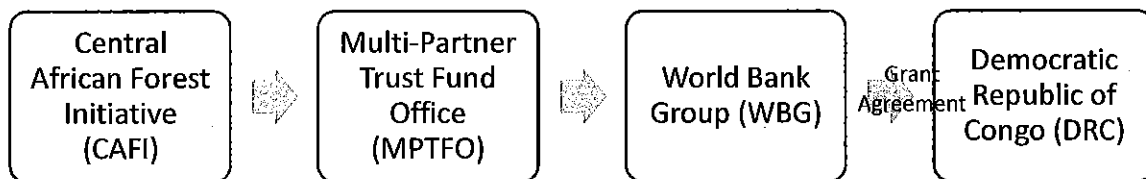


Figure V: Anticipated Flow of Funds through Eligible Organization

### 6.1 SORT

In a High Risk Scenario, the World Bank Group will assess and ensure establishment of appropriate institutional arrangements, taking into account the institutional capacity of the prospective implementing agency/ies, their implementation and monitoring and evaluation arrangements.

### 6.2 Procurement

Given the large amount of CAFI funding anticipated and in order to ensure sound use of this funding for achievement of planned development results, The World Bank Group will ensure that the government of the DRC shall allocate a big portion of the proceeds<sup>10</sup> to a third party delegated project management entity for project implementation<sup>11</sup>, on a stringent and competitive basis in accordance with World Bank Policies and Guidelines for Procurement, based on the highest market standards. This third party entity would itself be required to strictly apply World Bank standards, policies and procedures on procurement and financial management.

For the remainder of the proceeds that are to be allocated to the government Implementing Agency and before providing comments or a 'no objection' to the Borrower's proposal, the Bank will seek comments and clearance

<sup>10</sup> For development of the PIREDD project, this would entail more than 70% of the proceeds

<sup>11</sup> Similar to the World Bank approach for Component 1 of the FIP project, whereby project implementation was outsourced to WWF

from different levels of procurement staff. For high procurement risk level and depending on the nature of the risks identified:

- the thresholds for procurement methods and prior review by the Bank will be adjusted for each type of procurement under the project, as illustrated in the table below;
- the frequency of the implementation support mission will be increased to twice per year; and
- post-review of procurement actions and the budget will be planned once per year.

	Type of Procurement	Standard Estimated Contract Cost (in USD) for High Risk Implementing Agency	Estimated Contract Cost (in USD) for High Risk Implementing Agency specific to CAFI proposals
	Works, Turnkey and S&I of Plant and Equipment	5 million	1 million
	Goods	0.5 million	0.1 million
	IT Systems and Non-Consultant Services	0.5 million	0.1 million
Consulting Services	Consultants (firms)	0.2 million	0.1 million
	Individual Consultants	0.1 million	0.05 million

### 6.3 Financial Management

The following additional specific FM risk measures will be put in place to ensure sound use of loan proceeds during Project Implementation. The table below illustrates additional planned measures, in contrast to the standard measures already in place.

	Generic measures	Specific measures	Additional Project Financial Control
Project field supervision visit	Frequency ranges from 3-12 months, based on level of determined risk of project.	Frequency range will be reduced to a maximum of 6 months.	In addition, as part of the Bank Executed funds, the Bank will externally source a financial controller (FM Consultant) for permanent monitoring and control of all FM aspects, including:  (i) Join project field supervision visit;
	During field supervision (SPN) visits, transaction testing is optional (based on level of determined risk of project), and is usually done on a test basis.	Transaction testing will be mandatory, and cover all transaction occurrences for period under review.	



<b>Planning and Budgeting</b>	Budget planning and execution documented and illustrated in a quarterly monitoring sheet.	In addition, all variances will be commented and justified in a quarterly schedule.	(ii) Planning and budgeting; (iii) Accounting; (iv) Internal control with a focus on fraud and corruption risk; (v) Funds flow/disbursement; (vi) Financial reporting; (vii) Auditing arrangements; (viii) Update of the work-program of the current Internal Audit Unit to reflect the new project specificities.
<b>Accounting</b>	Review of accounting and book keeping arrangements, involving adequacy of Bank reconciliation statements;  Inventory Reconciliation.	Regular procedures will apply.	
<b>Internal control</b>	Review of the adequacy of: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manual of procedures;</li> <li>• Internal audit function.</li> </ul>	All the preceding and the content and structure of the Manual of procedures will be based on existing manual tailored to project specificities.	
<b>Funds flow</b>	Organize frequent controls for each involved actor in order to help to prevent and mitigate the risk of diversion of funds;  Payment requests will be approved by the Coordinator (B signatory) and the financial management specialist (A signatory) prior to disbursement of funds.	Regular procedures will apply.	
<b>Financial reporting</b>	Review of quarterly Interim Financial Reports (IFR) and their compliance with FA and Bank stipulations and guidelines.	In addition, quarterly financials in OHADA reporting format as well as accompanying schedules and analyses will be produced on a quarterly basis.	
<b>Auditing arrangements</b>	Recruitment of independent external auditor will be based on agreed Terms of Reference developed in line with International Accounting Standards Review of annual audited financial statements and related audit reports.	In addition, the auditor selection criteria will be enhanced to ensure a superior quality assurance review policy is in place; and candidates will be assessed on Bank external audit evaluation guidelines.	

<b>In-depth reviews</b>	Performed on an optional basis (based on level of determined risk of project); non-recurrent.	Performed on an annual and impromptu basis.	
-------------------------	---	---	--

If the Bank determines that an ineligible expenditure is financed from a Designated Account, it will require a refund in accordance with the provisions outlined in the Disbursement Handbook. This provision applies equally to any amounts transferred from a designated account. As an additional risk measure specific to High Risk Implementing Agencies, should the Bank determine that a payment out of the Designated Account was not justified, it will decline the exceptional action, respectively (d) accepting substitute documentation evidencing other eligible expenditures.

Annexe I – Guidance note on Systematic Operations Risk-Rating Tool:

[http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/SORT\\_Guidance\\_Note\\_11\\_7\\_14.pdf](http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/SORT_Guidance_Note_11_7_14.pdf)

Annexe II: Users Guide – Procurement Risk Assessment & Management System:

[http://intresources.worldbank.org/INTPROCUREMENT/Resources/P-RAMS\\_UsersGuideFinal\\_\(update\\_Sep\\_2013\).pdf](http://intresources.worldbank.org/INTPROCUREMENT/Resources/P-RAMS_UsersGuideFinal_(update_Sep_2013).pdf)

Annexe III – Guidelines for Procurement of Goods, Works and Non-Consulting Services:

[http://siteresources.worldbank.org/INTPROCUREMENT/Resources/Procurement\\_GLs\\_English\\_Final\\_Jan2011\\_revised\\_July1-2014.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTPROCUREMENT/Resources/Procurement_GLs_English_Final_Jan2011_revised_July1-2014.pdf)

Annexe IV – Guidelines: Selection and Employment of Consultants:

[http://siteresources.worldbank.org/INTPROCUREMENT/Resources/278019-1308067833011/Consultant\\_GLs\\_English\\_Final\\_Jan2011.pdf](http://siteresources.worldbank.org/INTPROCUREMENT/Resources/278019-1308067833011/Consultant_GLs_English_Final_Jan2011.pdf)

Annexe V – Investment Project Financing Operational Policy 10.00:

[http://siteresources.worldbank.org/OPSMANUAL/112526-1124459412562/23585578/OP10.00\\_July1\\_2014.pdf](http://siteresources.worldbank.org/OPSMANUAL/112526-1124459412562/23585578/OP10.00_July1_2014.pdf)

Annexe VI – Procurement Operational Policy 11.00: [http://siteresources.worldbank.org/OPSMANUAL/112526-1124459412562/23586218/OP11.00\\_Final\\_July\\_2014.pdf](http://siteresources.worldbank.org/OPSMANUAL/112526-1124459412562/23586218/OP11.00_Final_July_2014.pdf)

Annexe VII – Disbursement Handbook: [http://intresources.worldbank.org/CTR/Resources/264273-1334555366246/8581715-1340600368291/Disb\\_Handbook\\_English.pdf](http://intresources.worldbank.org/CTR/Resources/264273-1334555366246/8581715-1340600368291/Disb_Handbook_English.pdf)

**ANNEXE 3 : Exemple de grille d'évaluation REDD+ pour estimer le caractère REDD+ des investissements**

Pour être considéré aligné avec la politique REDD+, un projet doit bénéficier d'un score d'au moins 15 points

L'idée de projet soumise au PARRSA fait elle référence aux Standards Nationaux et Environnementaux REDD+ de la RDC ?	Oui	Les principes, critères et indicateurs des Standards Nationaux et Environnementaux REDD+ sont-ils tous pris en compte dans la conception du projet?	Oui	20	
	Non		Y-a-t-il une volonté de les prendre en compte lors de la mise en œuvre du projet ?	Oui	10
		Non	0		
	Non	Le projet, protège t'il les forêts naturelles primaires ?	Oui	5	
			Non	Le projet, protège t'il les forêts secondaires ?	Oui
	Non	0			
	Non	Le projet participe-t-il à la réduction de la pression anthropique sur la forêt ?	Oui	5	
			Non	Le projet a-t-il un impact négatif direct ou indirect sur la forêt ?	Oui
	Non	0			
	Non	Minimise-t-il les pertes et dommages susceptibles d'être supportés par les communautés ?	Oui	2	
			Non	0	
	Non	Y-a-t-il un partage équitable des bénéfices économiques et socio-environnementaux ?	Oui	2	
			Non	0	
	Non	Favorise-t-il l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable de communautés locales et autochtones avec faible impact sur la forêt ?	Oui	3	
			Non	0	
Non	Assure-t-il la participation effective des communautés locales et autochtones	Oui	2		
		Non	0		
Non	Respecte-t-il les droits de l'homme, ceux des travailleurs et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines ?	Oui	3		
		Non	-2		
Le projet est-il aligné sur les affectations de terres du Plan de gestion local (ou PDD)?	Oui	5			
	Pas de Plan local	0			
	Non	-2			
Le projet est-il conforme aux orientations du CLD et validé ?	Oui	5			
	Pas de CLD	0			
	Non	-3			

## ANNEXE 4 - Note portant sur les relations entre les partenaires de mise en œuvre et le FONAREDD concernant le suivi et évaluation transparent des programmes



Les éléments de cette note ou cette note elle-même doivent être intégrés dans les documents de programme<sup>12</sup> avant transmission dudit document par le Président du Comité de Pilotage à l'Agent Administratif du Fonds National REDD+ pour demande de décaissement.

### Responsabilités des partenaires de mise en œuvre

- 1) Le Fonds National REDD+ de la RDC s'efforce à produire des rapports axés sur les résultats. Les agences transmettent des **rapports semestriels et annuels** <sup>(13)</sup> au FONAREDD qui les publie sur son site. Le rapport d'avancement de chaque programme doit décrire la façon dont les activités ont contribué à la réalisation de résultats immédiats (à court terme) pendant la période considérée, et si ces résultats immédiats contribuent collectivement à la réalisation des effets escomptés convenus dans le Plan d'Investissement, dans la Lettre d'Intention signée avec CAFI (jalons) et dans le cadre de résultat spécifique du Programme.
- 2) les informations contenues dans les rapports annuels et semestriels préparés par les partenaires de mise en œuvre sont consolidés pour la préparation du Rapport annuel sur l'état d'avancement du Fonds soumis au Comité de Pilotage et aux contributeurs du FONAREDD.
- 3) les rapports semestriels contiennent les principaux résultats et leur contribution par rapport aux objectifs du programme en lien avec le Plan d'Investissement du Fonds et avec la LOI :
  - a. Présentation des réalisations les plus importantes du Programme au cours de la période considérée: il s'agira de :
    - i. Résumer les progrès accomplis par le programme par rapport aux effets/résultats prévus dans le Plan d'Investissement, vis-à-vis du ou des indicateur(s) pertinent(s) référés dans ces documents, ainsi qu'en référence aux indicateurs du CAFI ; Indiquer si les objectifs ont été atteints, ou bien expliquer tout écart dans les résultats obtenus par rapport aux prévisions au cours de la période considérée.
    - ii. Indiquer les résultats immédiats obtenus pendant la période considérée, en faisant référence à/aux indicateur(s) pertinent (s) contenus dans le document de programme. Les résultats immédiats (livrables) sont les accomplissements dont votre programme est directement responsable. Indiquer si les objectifs ont été atteints, ou bien expliquer tout écart dans les résultats obtenus par rapport aux prévisions au cours de la période considérée. Inclure le taux d'achèvement ainsi que le type et le nombre de bénéficiaires.
    - iii. Décrire tout retard dans la mise en œuvre, les défis, les leçons apprises et les bonnes pratiques : Au cas où il y a eu des retards, expliquer la nature des contraintes et des défis, des mesures prises pour atténuer les retards dans l'avenir et les leçons apprises au cours du processus. Fournir une analyse actualisée des risques (Est-ce que les risques identifiés

<sup>12</sup> Dans les parties du document de programme relatives aux arrangements de mise en œuvre du programme et les arrangements de suivi et évaluation, et/ou en annexe.

<sup>13</sup> Sur la base du format de rapport présenté en annexe du manuel d'opération du FONAREDD. Les rapports trimestriels sont également les bienvenus.

lors de la conception du programme ont été matérialisés ou modifiés ? De nouveaux risques ont-ils été identifiés ?). Est-ce que des révisions programmatiques ont été conduites au cours de la période considérée, et si oui, pourquoi ?

- iv. En utilisant le Cadre de Résultats du document de programme, présenter les données quantitatives sur la réalisation des indicateurs au niveau des effets, et résultats (sous forme du tableau de cadre de résultats). Lorsqu'il n'a pas été possible de recueillir des données sur les indicateurs, en expliquer les raisons et fournir des explications détaillées sur la façon dont ces données vont être recueillies et les dates auxquelles ces données vont être renseignées.

**b. Les éléments financiers et de gestion :**

- i. Mention et description des révisions budgétaires et de leur approbation par les Comités de pilotage du Programme ;
- ii. Etats des engagements et des dépenses par activité et rubrique tel qu'approuvées dans le Plan de travail du programme ;
- iii. état des besoins de réallocation des ressources si nécessaire, au-delà des niveaux de réallocation autorisés par les procédures propres des agences. Ces réallocations devront être validées par le Comité Technique du Fonaredd.
- iv. Rapports d'audit du programme lorsque disponibles, incluant tout cas de mauvaises utilisations des ressources ;
- v. Etats de mise en place des structures de gestion des programmes, par exemple : point sur le recrutement du personnel et états de présence de celui-ci.
- vi. et tous documents permettant d'apprécier les problèmes et solutions liés à la mise en œuvre financière et de gestion du programme.

**c. Les éléments permettant de suivre les aspects techniques en particulier :**

- i. les instruments méthodologiques :, guides, formulaires, statuts, fiches techniques...
- ii. les rapports de suivi évaluation et d'impact socio-environnemental
- iii. les produits de capitalisation et de communication
- iv. les indicateurs convenus renseignés (cadre de résultat)

**d. Afin d'étayer les informations contenues dans ce rapport, joindre toute information complémentaire pertinente, y compris toute photographie, vidéo, rapport d'évaluation et étude menée/publiée.**

**e. les listes de présence des personnes ayant participé aux processus participatifs devront être joints aux rapports, y compris les photographies liées.**

## Responsabilités du FONAREDD

- 1) Le Secrétariat Exécutif est invité comme membre au Comité de Pilotage des programmes financés par le Fonds.
- 2) Le Secrétariat Exécutif du Fonds organise des réunions de coordination auxquelles les chefs de projet sont tenus de participer ainsi que les personnels du projet concernés. Les frais de participation à ces réunions sont à la charge des programmes/projets.
- 3) Le Secrétariat Exécutif organise des ateliers destinés à élaborer les outils standardisés pour l'engagement des parties prenantes tel qu'indiqué dans la « feuille de route de la gestion participative des projets », ainsi que pour l'exécution des programmes, tels que les modalités et formulaires des Plans Simples de Gestion, les plans de développement, les contrats de Paiements pour Services Environnementaux etc. Les agences y

participent, y présentent leurs outils s'ils en emploient déjà et s'engagent à employer les outils communs élaborés par les ateliers.

- 4) les partenaires reçoivent des missions de suivi régulières du Secrétariat Exécutif du FONAREDD, aux fins d'informer le Comité Technique et le Comité de Pilotage sur les progrès réalisés. Ces missions sont effectuées de concert avec les chefs de projet et les experts concernés.
- 5) Le Secrétariat Exécutif rédige annuellement et semestriellement un rapport consolidé d'avancement des programmes/projets dans lequel, sur la base des rapports et des missions de suivi, il attire l'attention des agences et des bailleurs sur les taux de réalisation, les retards éventuels et leurs causes.
- 6) Sur la base des rapports reçus, de ses propres évaluations in situ ou d'informations provenant des partenaires et acteurs locaux, le Secrétariat du FONAREDD adresse des alertes aux agences dans le cas notamment où les rythmes de réalisation, d'acquisition de biens et de services, ou de paiements pour services environnementaux ne correspondent pas à la planification initiale, aux contrats, et vont avoir une répercussion sur l'atteinte des résultats du Plan d'Investissement. Ces alertes sont transmises au Comité Technique puis au COPIL dans la mesure où elles ne sont pas suivies d'effets jugés satisfaisants par le secrétariat exécutif.
- 7) Les agences sont invitées en Comité Technique chaque fois que des retards importants se profilent afin de fournir des explications et indiquer les mesures qu'elles comptent prendre pour pallier ces retards.
- 8) Le Comité de Pilotage du Fonds National REDD+ reçoit les résumés de ces échanges et fournit ses orientations.

**ANNEXE 5 - La Gestion Participative et transparente des Processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des programmes financés par le FONAREDD**



**Feuille de route validée par le Comité de Pilotage du 20 Novembre 2016 pour :**

La Gestion Participative et transparente des Processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des programmes financés par le FONAREDD

Table des matières

<b>1) Introduction :</b> .....	<b>551</b>
<b>2) Cadre fixé par la LOI pour imposer la méthodologie participative et la transparence</b> .....	<b>562</b>
<b>3) Différentes catégories d'objets et programmes financés par le FONAREDD</b> .....	<b>562</b>
<b>4) Remarque générale sur le ciblage des parties prenantes :</b> .....	<b>573</b>
<b>5) Feuille de route de la gestion participative et transparente des programmes du FONAREDD</b>	<b>584</b>
TOUS PROJETS ET PROGRAMMES .....	<b>584</b>
PROGRAMMES INTEGRES ET PROJETS SECTORIELS .....	<b>595</b>
ELABORATION DES POLITIQUES ET TEXTES JURIDIQUES.....	<b>6712</b>

**1) Introduction :**

Le présent document a été élaboré et validé au cours de l'atelier des 17 et 18 octobre tenu à Kinshasa dont l'objectif était de convenir de la façon dont les programmes mobiliseront les parties prenantes et tiendront compte de leurs opinions à chaque étape de leur déroulement.

L'atelier a réuni pour ce faire à Kinshasa des représentants des différentes catégories de parties prenantes concernées par les programmes : société civile (nationale et internationale), représentants des Ministères et services de l'état, acteurs privés.

L'objectif de la feuille de route s'inscrit dans le cadre d'exigences de la LOI (cf. point 2). Il vise non pas à définir les modalités détaillées des processus participatifs ou d'atténuation des risques mais à **identifier les grandes lignes**. Les modalités détaillées et leurs mesures précises seront étudiées par les programmes eux-mêmes. Il est également prévu qu'un guide soit élaboré qui fournisse des recommandations plus précises aux projets pour conduire les processus participatifs. Enfin, il faut rappeler que tous les projets financés par le FONAREDD s'inscrivent dans le cadre général tracé par la

CN REDD en matière de sauvegarde et de standards socio-environnementaux et qu'à ce titre ils devront réaliser des Etudes d'Impact selon des modalités participatives, et prévoir des mitigations.

## 2) Cadre fixé par la LOI pour imposer la méthodologie participative et la transparence

La LOI entre le Gouvernement de la RDC et le CAFI consacre un alinea (3) dans son article II sur les principes généraux et à plusieurs reprise elle rappelle la nécessité de la participation, la transparence, la consultation, comme dans son objectif 8 :

### Article II. Principes généraux de la Lettre d'intention

Les principes suivants formeront la base de toutes les activités soutenues au travers de CAFI:  
(...)

3. Le respect des principes de consultation, participation et de transparence dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des interventions de la Stratégie-cadre Nationale REDD+ et son Plan d'investissement, conformément aux lignes directrices ONU-REDD/FCPF d'engagement des parties prenantes et aux circonstances nationales, tout en reconnaissant et respectant le rôle et la responsabilité de l'Etat dans les décisions finales. Les modalités pratiques de l'engagement des parties prenantes seront définies de manière participative dans la feuille de route validée par le Comité de pilotage du Fonds National REDD+ avant la première session d'approbation des programmes ;

### Objectif 8. En matière de gouvernance (US\$ 26.4M dont US\$ 8M pour les programmes intégrés):

Promouvoir l'alignement dans le pays des interventions du secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+; assurer la transparence et la consolidation de l'information ainsi que l'application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+

Le présent document vise à satisfaire les termes de la LOI, à la fois sur les principes et sur la nécessité qu'une feuille de route soit validée par le Comité de Pilotage avant la première session d'approbation des programmes, fixée au 20 octobre 2016.

## 3) Différentes catégories d'objets et programmes financés par le FONAREDD

On peut distinguer deux types de projets financés par le FONAREDD : des projets intégrés et sectoriels.

- **Les Projets Intégrés REDD** sont construits autour de l'Aménagement du Territoire et combinent toutes les activités prévues par le Plan d'Investissement, autant que les budgets dévolus le permettent, y compris le planning familial. Ils comprennent donc également des investissements sectoriels et potentiellement des objectifs liés à l'encadrement juridique *provincial* des activités (promulgation d'édits). Ils peuvent comprendre des *activités pilotes* pour les programmes sectoriels ou habilitants de niveau national.
- **Les projets sectoriels** (reconquête de la savane, développement des cultures pérennes, lutte contre l'exploitation illégale du bois, modernisation de l'exploitation artisanale du bois...) peuvent se dérouler dans le cadre des projets intégrés mais aussi en dehors de ces projets. Dans ce cas ils ne bénéficient pas de l'encadrement participatif de ces projets et doivent donc les créer dans leurs espaces d'intervention. Dans certains cas les projets sectoriels ont également des objectifs habilitants d'adaptation des cadres politique et juridique au niveau national. C'est le cas du projet Gestion Durable des Forêts par exemple.



- **les projets habilitants** sont concentrés sur l'élaboration des politiques et l'adaptation du cadre juridique, bien qu'ils puissent aussi comprendre des activités opérationnelles pilotes, dans ou en dehors des projets intégrés, ou des activités de formation. Les prescrits de la feuille de route pour ces activités opérationnelles sont semblables à celles deux types de projets ci-dessus (intégrés et sectoriels).

Le tableau ci-dessous suit par étape le chronogramme logique des étapes d'un Programme financé par le FONAREDD et il leur fait correspondre des activités constitutives du processus participatif. Ces étapes et activités participatives constituent la feuille de route soumise à la validation du Comité de Pilotage. Il distingue trois types de projets, les projets intégrés, les projets sectoriels et les projets ayant comme objet l'élaboration des politiques et l'adaptation du cadre juridique.

#### 4) Remarque générale sur le ciblage des parties prenantes :

En application de la LOI et de la politique du Gouvernement de la RDC, le FONAREDD vise à lutter contre la déforestation et le changement climatique et à améliorer les conditions de vie des populations. Il doit pour se faire cibler l'ensemble des catégories de la population de ses zones d'intervention comme au niveau national. Il doit le faire à la fois pour raison sociale et par souci d'efficacité quant à son objet technique : les jeunes au sein des populations par exemple sont les vecteurs les plus impliqués dans la déforestation, les femmes fournissent une grande partie de la force de travail aux cultures sur brûlis, et leur rôle dans la croissance démographique est central, les peuples autochtones pygmées aussi dans les zones forestières. Il est donc essentiel que ces catégories soient prises en compte, au même titre que les catégories professionnelles et les autres parties prenantes. Elles doivent l'être à tous les niveaux et toutes les étapes :

- dans le travail d'appui à la « structuration du milieu », dans les projets intégrés, en favorisant l'émergence des associations féminines, de jeune, de peuples autochtones pygmées et ceci à tous les niveaux de l'organisation territoriale ;
- dans la représentation es qualité et statutaire des organisations de ces catégories dans les Plateformes Multiacteurs : CLD, plateformes de groupement, d'ETD, de territoire ;
- dans la représentation es qualité des organisations de ces catégories dans les Comités de Pilotage des projets et programmes ;

De plus, les programmes sectoriels, intégrés et habilitants doivent considérer ces organisations et catégories dans :

- la prise en compte de leurs intérêts vitaux à l'horizon de plusieurs générations dans l'usage des ressources naturelles ;
- les affectations de moyens opérationnels en ménageant des réserves systématiques à leur profit et en développant des méthodologies permettant leur implication et leur bénéfice spécifique ;
- les considérants et objectifs des évolutions politiques et juridiques, afin que leurs intérêts soient défendus à long termes.

## 5) Feuille de route de la gestion participative et transparente des programmes du FONAREDD

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	<b>TOUS PROJETS ET PROGRAMMES</b>	
	<b>1</b> <u>Identification des parties prenantes</u> : institutions, autorités, responsables techniques, experts locaux et nationaux, projets en cours de réalisation ou passés, ong locales et nationales, organisations paysannes, associations des femmes et des jeunes, de Peuples Autochtones Pygmées (PAP), plateformes multi acteurs de différents niveaux territorial, différents niveaux d'acteurs du secteur privé.	Liste et coordonnées des parties prenantes figurant dans les annexes des documents programme
<b>Conception du programme</b>	<b>2</b> <u>Echanges distincts</u> avec les différentes catégories de parties prenantes éventuellement aux différents niveaux territoriaux (programmes intégrés), par échantillon, sur les principaux enjeux des sujets concernés (moteurs de la déforestation, situations foncières, pratiques bonnes et mauvaises, problèmes et solutions, situations institutionnelles, arrangements de mise en œuvre, innovations et leurs résultats, diffusion des innovations...)	Compte rendu des échanges dans les annexes des documents programmes Photographies et vidéo des rencontres
	<b>3</b> <u>Ateliers de Diagnostics participatifs initiaux</u> avec échantillons représentatifs des parties prenantes. Finalisations des diagnostics par sujets, forces et faiblesses (institutions, acteurs), priorités, estimation approximative des coûts de réalisation.	Compte rendu de ces ateliers Photographie des ateliers
	<b>4</b> <u>Formulation des idées de programme</u> : objectifs, résultats, activités, cadres de résultats et budgets provisoires	Note d'Idée de Programme
	<b>5</b> <u>Examen élargi et Validation des idées de programmes</u> par les autorités et les principales parties prenantes (ateliers réduits).	Comptes rendus des réunions de validation annexés au document projet
	<b>6</b> N.B : 3 et 5 peuvent être conclus dans le même atelier. 4 en grande partie aussi.	

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
<p>Mise en œuvre du programme</p>	<p>5</p> <p><b>PROGRAMMES INTEGRES ET PROJETS SECTORIELS</b></p>	
<p>0</p>	<p><b>ATELIER DE LANCEMENT DES PROJETS</b></p> <p>Ils réunissent les personnes représentatives des différentes parties prenantes, les autorités, les services techniques, les chefs coutumiers, les chefs de secteurs concernés, les CARGs (avant refondation quand ils existent) les chefs de groupement, les représentant des grandes organisations religieuses, ONG et projets, les représentants des PAP, des associations féminines etc. Les radios communautaires.</p> <p>Projets présentés, discutés, procès-verbal signé par tous comprenant les remarques des parties prenantes.</p>	<p>Le PV signé notamment par tous les participants.</p> <p>Actes d'engagement des parties prenantes.</p>
<p><b>Gouvernance</b></p> <p>1</p>	<p><b>RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS TERRITORIALES</b> appelées à élaborer les Plans de Développement aux différents niveaux d'intervention : terroirs villageois, groupements, ETD, territoires.</p> <p><b>Terroirs : création ou refondation des CLD</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Identification ou création des CLD et renforcement des capacités</li> <li>2) assemblées générales fondatrices des associations territoriales (CLD);</li> <li>3) l'AG désigne le coordonnateur de CLD et établit la feuille de route ;</li> <li>4) dépôt des statuts au bureau de l'ETD ; obtention de l'autorisation de fonctionner du chef d'ETD ;</li> </ol> <p><b>Fondation ou refondation des plateformes multi acteurs de groupement, d'ETD</b></p> <p>Statut : commission para publique représentant local du Comité Foncier de Province. Membres : le chef de secteur, les chefs de groupement, les ongs locales et organisations paysannes, les organisations religieuses, les principales OP, les représentants des CLD de terroirs, les représentants des fermiers et entreprises opérant dans l'ETD. Les représentants des services de l'état : police, agriculture, environnement, travaux publics ; etc.</p> <p>Assemblée fondatrice désigne son coordonnateur et établit sa feuille de route. PV de création signée par l'AT.</p> <p><b>Fondation ou refondation des plateformes de Territoire :</b></p>	<p>Les statuts, les PV de l'AG créant les CLD par le Chef de l'ETD , les feuilles de route, les mandats, les autorisations d'exercer.</p> <p>Les photos des assemblées générales.</p> <p>De même pour toutes les plateformes</p>

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	<p>Statut : commission parapubliques représentant local du Comité Foncier de province. Membres : l'AT, les chefs de secteur, les coordonnateurs des plateformes multi acteurs d'ETD, les grands chefs coutumiers, les grandes ONGs, les représentants des : organisations religieuses de développement, principales OP, ONG de femmes, de PAP, les principaux fermiers et entreprises opérant dans le territoire, tous secteurs professionnels confondus. Le juge de paix, inspecteur de l'agriculture, superviseur de l'environnement, directeur des affaires foncières. médecin inspecteur, chef de la police. Assemblée Générale nomme le Coordonnateur de territoire et établit sa feuille de route. PV de création signée par l'AT.</p> <p><b>Cas des projets sectoriels :</b></p> <p>Tous les projets sectoriels à objets concrets (plantations, concessions communautaire et communale, etc) sont appelés à élaborer des plans simples de gestion (PSG) à leurs différents niveaux d'intervention : terroirs villageois, groupements, ETD, territoires :</p> <p>Dans le cas des projets sectoriels, à priori répandus sur l'ensemble du territoire, et pour les projets situés en dehors des projets intégrés, la taille des projets détermine le niveau où les projets doivent réaliser des PSG, et ceci en tenant compte du rayon d'impact de ces projets, ainsi que du rapport coût bénéfice de ces PSG. Les tailles sont à adapter en fonction des densités humaines et des contextes fonciers) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) si l'investissement ne dépasse pas les 50 et 200 ha (en fonction des densités humaines)             <ul style="list-style-type: none"> <li>- le renforcement des capacités se limite au(x) <b>terroirs</b> immédiatement voisins du lieu de l'investissement</li> </ul> </li> <li>2) si l'investissement est compris entre 200 et 500 ha (à adapter en fonction des contextes fonciers)             <ul style="list-style-type: none"> <li>- le renforcement des capacités se limite aux terroirs immédiatement voisins du lieu de l'investissement</li> <li>- ainsi qu'au groupement qui l'englobe.</li> <li>- dans le groupement des groupements trop vastes, ils désignent des échelons coutumiers comme le clan, pertinent pour englober le projet dans un espace plus vaste et cohérent.</li> </ul> </li> <li>3) si l'investissement est supérieur à 500 ha (concessions forestières et agricoles) le renforcement de capacité concerne : l'ETD (s), les groupements et les terroirs qui englobent le lieu de l'investissement. En ayant le souci de limiter le nombre de niveaux auxquels est fait le PSG. Si l'espace est très grand par rapport au territoire, le PSG est fait au niveau du territoire.</li> </ol>	<p>Les Plans Simples de Gestion ainsi que les photographies des ateliers d'élaboration de ces plans.</p> <p>Vaut pour chaque niveau concerné</p>

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	<p>Le renforcement de capacités consiste à <b>créer des plateformes multi acteurs aux niveaux concernés</b> et à élaborer avec elles <b>des Plans de Gestion des ressources naturelles</b> pour vérifier que :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) l'investissement ne crée pas de problème d'accès aux ressources vitales pour les populations impactées. <b>S'il en crée, il est indispensable de trouver des alternatives aux personnes impactées.</b></li> <li>2) il s'inscrit dans une vision à long terme des populations sur la gestion des ressources naturelles.</li> <li>3) il peut prévoir des activités concernant indirectement l'investissement principal, par exemple des mesures de mises en défens villageoises conduites par les CLD pour protéger l'investissement principal et pour faire bénéficier les populations des techniques prévues (plantations).</li> </ol> <p><b>Les plans simples de gestion utilisent un modèle standard simplifié proposé par le FONAREDD.</b></p> <p>Les plateformes multi acteurs de terroir (CLD, conseils de gestion) sont formalisées (statuts déposés au Plan). Les plateformes multi acteurs d'ETD et de groupement ne sont formalisées que si les investissements sont consécutifs. Si les CLD n'existent pas, nécessité d'en créer même dans les projets hors Piredd, s'il s'agit de concessions forestières. Ces comités de gestion font partie du CLD.</p>	
2	<p><b>Création du Comité de Pilotage de Province</b></p> <p>Comité provisoire comprend le Gouverneur, les ministres concernés, le président de la commission environnement de l'assemblée provinciale, le chef de projet intégré, les chefs des grands projets autres opérant dans la zone, les chefs des services, les représentants locaux du GTCR-R (CRONGD ainsi que des grands réseaux religieux et sectoriels, RRN , REPALEF, etc.) .</p> <p>Le Comité définitif comprend en plus les coordonnateurs des CARGs de territoire lorsqu'ils sont refondés ainsi que le chef du Comité Foncier provincial. Le secrétariat est assumé par le chef de projet et le superviseur de l'environnement. Les plans de développement ainsi que tous les contrats entre le projet et les opérateurs sous-traitants ainsi qu'avec les bénéficiaires privés ou de terroir, sont présentés et validés par le Comité. Les</p>	<p>Les PV de chaque réunion.</p> <p>Les bordereaux d'enregistrement dans les différents services dont les affaires foncières.</p> <p>Les bordereaux/contrats avec les radios rurales précisant le nombre de diffusions de conclusions des PV sur les ondes.</p>

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	<p>conclusions sont largement diffusées par les radios rurales et enregistrées (plans de développement) par les administrations concernées.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels</u></p> <p>De tels Comités de Pilotage Provinciaux ne sont nécessaires pour les projets sectoriels que lorsqu'ils interviennent massivement dans une province non couverte par un projet intégré (ils sont sous couvert des comités de pilotage des projets intégrés quand ils interviennent dans les PIREDD). Dans le cas contraire, ils se suffisent de mettre en place des Comités de Pilotage Nationaux.</p> <p>Dans les provinces sans PIREDD, les projets sectoriels peuvent agir également au travers des <b>Conseils Consultatifs des Forêts (CCF)</b> en les étoffant éventuellement, au moins ponctuellement, en fonction des thématiques des projets. Quand les CCF n'existent pas, ou fonctionnent mal et peu, les projets appuient leur mise en place, y compris en partageant les charges avec d'autres projets sectoriels.</p>	
3	<p><b>Elaboration et validation des programmes de travail des services techniques appuyés par le projet</b></p> <p>A chaque niveau (Territoire, ETD) les services techniques présentent aux Plateformes multi acteurs feuilles de route contractuellement convenue avec les projets à fin de validation.</p> <p>Ils présentent semestriellement leurs résultats en application de la feuille de route et les CARGs commentent et valident leurs Compte rendus</p> <p><u>Cas des projets sectoriels</u></p> <p>Cette mesure n'est requise des projets sectoriels que lorsque l'activité sectorielle implique ces services.</p>	<p>Les feuilles de routes et programmes de travail validés par les plateformes multi acteurs</p>
4	<p><b>Elaboration et validation des programmes de travail du Projet par le Comité de Pilotage de zone et compte rendus faits des activités passées à chaque Comité de Pilotage</b></p> <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p>	<p>Les programmes de travail et compte rendus commentés et signés par le Comité de Pilotage.</p>

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	<p>Le porteur de projet élabore son programme de travail et en rend compte aux plateformes multi acteurs de son niveau. Dans tous les cas il rend compte aux services techniques concernés et aux agents du projet.</p>	
<p>Aménagement du territoire (AT) et élaboration des Plans de Développement ainsi que des Contrats d'Activité avec le Projet</p>	<p>1</p> <p><b>Présentations de l'ensemble du processus de l'AT, de l'élaboration des plans et des contrats d'activité aux assemblées des plateformes multi acteurs et large diffusion par radios communautaires et autres moyens adaptés.</b></p> <p><b>Cas des projets sectoriels :</b></p> <p>Le porteur de projet prend l'attache des radios communautaires de sa zone d'intervention pour les informer des dispositions du Plan Simple de Gestion ainsi que des dispositions prises au bénéfice des populations voisines du projet.</p> <p><b>Identification des grandes unités de paysage et de leurs dénominations et limites locales et administratives.</b></p> <p>à chaque niveau des plateformes multi acteurs des groupes de personnes dont les chefs coutumiers sont désignés par les plateformes pour relever les limites avec les techniciens du projet ou les sous-traitants (ONG et autres)</p> <p>Cartes pouvant être utilisées comme sous bassement : cartes google earth avec limites de groupements, d'ETD et de territoire et positionnement géo référencé des villages et agglomérations.</p> <p><b>Cas des projets sectoriels :</b></p> <p>Pertinent pour les projets sectoriels, aux niveaux définis par leur taille (voir ci-dessus).</p>	<p>Les communiqués et le nombre de diffusions attestées par les radios communautaires relatif au processus d'AT.</p> <p>Les bordereaux/contrats avec les radios rurales précisant le nombre de diffusions.</p> <p>Les cartes de zonage et les tableaux d'unités de paysages en fonction des grands types de couverts végétaux et des lieux dits. (Normes AT ???)</p>
	<p>2</p> <p><b>Identification des modalités actuelles et souhaitables de l'appropriation et des formes d'utilisation des unités de paysages.</b> Sont en particulier prises les décisions portant sur les usages stratégiques liés à la sécurité alimentaire et à la préservation des écosystèmes les plus précieux.</p>	<p>Les tableaux présentant ces modalités souhaitées et les décisions de sauvegarde stratégiques.</p>
	<p>3</p>	

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	<p><b>Modalités de réalisation</b> : ateliers des plateformes multi acteurs à chaque niveau concerné, <b>après</b> refondation des organisations de niveau inférieur. <b>TOUTEFOIS</b> une première étape provisoire de planification doit être réalisée au niveau des provinces, territoires, et éventuellement ETD, <b>AVANT</b> le renforcement des capacités des niveaux inférieurs, afin de fournir aux planifications de rang inférieur des éléments d'orientation, qui devront faire l'objet de confirmations dans un deuxième temps du processus, qui devient alors remontant.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels</u> :</p> <p>Ils utilisent cette même méthode</p>	
4	<p><b>Elaboration des priorités sectorielles de développement</b> (pour tous secteurs, agriculture-élevage, forêts, transport et commercialisation...). Ces priorités ainsi que les tableaux normatifs sur les usages des terres constituent le plan de développement. Ils sont élaborés par les plateformes multi acteurs de chaque niveau territorial.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels</u></p> <p>Aux niveaux définis par leur taille (voir ci-dessus)</p>	Les plans de développement validés par toutes les plateformes et ETD.
5	<p><b>Enregistrement et communication des plans à tous les niveaux des services techniques et entités territoriales parmi lesquels les affaires foncières, le plan, l'agriculture, l'environnement.</b></p> <p><u>Cas des projets sectoriels</u></p> <p>Aux niveaux concernés par leurs tailles (cf ci-dessus).</p>	Les bordereaux d'enregistrement
Identification et mise en œuvre des contrats	<p><b>Identification des investissements d'intérêt collectif et des processus de mise en œuvre.</b></p> <p>Priorités N° 1 des plans de développement d'ETD, de Territoire et de Province (Copil, Cargs de Territoire, d'ETD), même provisoires, sur la base du calibrage estimatif des coûts réalisés en atelier de planification (rappelé en</p>	Les contrats de mise en œuvre passés avec les communautés (ex. entretien des routes) les TDR, AMI, décisions publiées par les radios communautaires.



ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
<p>d'activité liés aux plans.</p>	<p>atelier de lancement). La gestion de la mise en œuvre faite par le projet (appel d'offre ou règle, large transparence sur les processus).</p> <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>Aux niveaux définis par leur taille, et en complément des projets intégrés quand ils existent, ainsi qu'en application des dispositions légales (exemple des cahiers des charges forestiers).</p>	<p>Feuille de route de suivi évaluation cosignée par les présidents des Cargs et la direction du projet transmis au Comité de Pilotage.</p> <p>Rapports de suivi évaluation des Cargs signés par les chefs de secteur et chefs coutumiers concernés.</p>
<p>2</p>	<p><b>Feuille de route de suivi évaluation</b> signée avec les plateformes multi acteurs concernés pour l'ensemble de contrats liés aux investissements collectifs. Moyens mis à la disposition des plateformes multi acteurs pour qu'ils soient en mesure d'effectuer ce suivi évaluation. Parmi ces moyens, accès à l'internet et au site de recours et plaintes de la CN-REDD, ainsi que tout e-mail permettant de contacter les responsables techniques et comité de pilotage du projet.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>Le suivi évaluation concerne les quatre acteurs des projets sectoriels que sont : 1) les porteurs de projet ; 2) les communautés voisines du projet ; 3) les services techniques ; 4) les plateformes multi acteurs.</p> <p>Pour chaque étape du projet, La feuille de route identifie : les activités de chaque acteur en matière de suivi évaluation ; 2) les moyens nécessaires au suivi pour chaque acteur ; 3) les modalités du financement de ces moyens ; 4) les formats des rapports de suivi évaluations et les destinataires de ces rapports. pour renseigner, observer, dénoncer. sur la base des indicateurs convenus avec l'ensemble des acteurs et largement diffusés. standardiser de préférence ces indicateurs. Mais les faire correspondre aux sous projets. fréquence régulière des rapports, adaptés à l'atteinte des résultats et au calendrier d'activité pour garantir les résultats.</p>	<p>Tous contrats transmis au Comité de Pilotage et contresignés par eux (mise œuvre peut commencer avant).</p>
<p>3</p>	<p><b>Contrats négociés entre les CLD et le projet</b> pour toutes les mises en œuvre de toutes les activités dans le terroir : agroforesterie communautaire, plantations communautaires, mise en défens. Présence des coordonnateurs de Cargs dans toutes les négociations.</p> <p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p>	<p>Tous contrats transmis au Comité de Pilotage et contresignés par eux (mise œuvre peut commencer avant).</p>

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	S'assurer que toutes les activités et les engagements quantifiés des parties prenantes sont consignés dans des contrats. S'assurer que les objectifs des projets et des contrats correspondent bien aux attentes et aux intérêts des différentes catégories de parties prenantes et pas seulement de la volonté du projet.	
4	<p><b>Contrats négociés entre le projet et les opérateurs privés y compris les petits paysans</b> : vérification par les CLD et les Cargos de la conformité de ces contrats avec les plans de développement. co signatures de ces contrats par les CLD et Cargos, ainsi que les agronomes de secteur et les affaires foncières, les superviseurs de l'environnement si concernés (mobilisation durable de superficies importantes).</p> <p><u>Vaut pour les projets sectoriels</u></p>	Co-Signature des plateformes et des services techniques concernés sur les contrats négociés.
5	<p><b>Feuille de route de suivi évaluation avec le comité de pilotage</b> permettant visites semestrielles des activités par les responsables provinciaux des services directement concernés par la mise en œuvre des contrats : intérieur, agriculture, environnement, affaires foncières. Moyens mis à disposition des intéressés par le projet. Objet de la feuille de route :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- situations des décaissements et des réalisations concrètes</li> <li>- respect des engagements des contrats notamment des calendriers de mise en œuvre</li> <li>- situations techniques, foncières</li> <li>- conflits</li> </ul> <p><u>Cas des projets sectoriels</u> :</p> <p>pertinent dans le cas d'une insertion dans les projets intégrés. Suivi évaluation pour le projet et les services techniques, éventuellement par une ong intermédiaire et les Services Techniques.</p> <p>En dehors des projets intégrés, les services techniques concernés par l'activité font ces visites régulières.</p>	<p>Rapports des missions de suivi évaluation examinés en Comité de Pilotage, comme les rapports d'activité et de suivi financier présenté par les chefs de projet.</p> <p>Réactions et résolutions exécutoires dans les procès-verbaux des Comités de Pilotage.</p>
Évaluations à mi parcours,	6	6
Rencontres de tous les responsables de plateformes et grands groupes d'intérêt (PAP, femmes, fermiers...) des évaluations à mi-parcours mandatées par le FONAREDD.	Rapports des évaluations présentés aux plateformes et comité de pilotage,	

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
capitalisations, visites du secrétariat technique du FONAREDD	<p><u>Cas des projets sectoriels :</u></p> <p>De mêmes, à leurs niveaux de taille.</p>	<p>PV de ces réunions et débats largement diffusés.</p>
COMMUNICATI ON (tout au long de la vie du projet)	<p>Prévoir un plan de communication simplifié permettant à tous les acteurs dont les porteurs de projets (en zone intégrée ou en dehors pour les sectoriels) de transmettre des informations fiables, de contrecarrer la désinformation, mais aussi de recevoir et de diffuser les plaintes et recours, et de les traiter à tous les niveaux, de manière transparente. Basé ce plan sur la diffusion régulière des indicateurs des contrats de mise en œuvre. Le FONAREDD est sollicité pour proposer les outils standardisés de cette communication</p>	<p>Sera précisé dans la feuille de route sur la communication dans les programmes du FONAREDD, à élaborer.</p>
<b>ELABORATION DES POLITIQUES ET TEXTES JURIDIQUES</b>		
Conception du programme	<p>1</p> <p>Voir plus haut (tous programmes)</p>	
Atelier de lancement	<p>2</p> <p><b>Atelier national de lancement</b> réunissant les grandes parties prenantes pour présenter les objectifs, la méthodologie, les grandes étapes et jalons, le dispositif de mise en œuvre, les éléments du renforcement des capacités.</p> <p>Communiqués télé et radio diffusé (y compris chaînes provinciales) sur l'événement et tous les éléments et objectifs du programme clairement exprimés, afin que le public comprenne la nature du processus et son ambition.</p>	<p>Le dépliant de vulgarisation du document programme permettant de largement diffuser une information fiable sur ses objectifs</p> <p>Le compte rendu de l'atelier</p> <p>Les bordereaux de diffusion dans les différentes chaînes permettant de couvrir toutes les provinces.</p>

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
<p><b>Renforcement des capacités des institutions clés</b></p>	<p><b>Comité de pilotage</b> : présence de représentants de la société civile, des grands groupes d'intérêts dont les coutumiers, services techniques, experts nationaux de grand renom, principaux parlementaires concernés par le sujet. Moyens de travail ad hoc de ces experts.</p> <p>Installation officielle du Comité de pilotage au moment de la cérémonie de lancement.</p> <p><b>Services techniques</b> : identification d'une cellule restreinte en charge du projet et assurée de sa continuité, capacités suffisantes en ressources humaines et en moyens techniques permettant d'assumer dans de bonnes conditions les tâches programmées dont la capitalisation des expériences passées et en cours.</p> <p><b>Pool d'expert locaux et internationaux</b> ; moyens disponibles en réserve, y compris pour appuyer l'élaboration d'édits provinciaux et pour renforcer les services techniques provinciaux lors de la rédaction de ces textes dans le cadre des projets intégrés (le cas échéant).</p> <p><b>Constitution d'un pool restreint d'expertise chargée de porter le projet</b> (consultants et fonctionnaires) chargé d'accompagner l'ensemble du processus dont la rédaction des textes, l'animation des missions d'études et de capitalisation, les ateliers de validation.</p>	<p>Compte rendu des séances du Comité de pilotage portant en particulier sur la prégnance des experts, la suffisance et la disponibilité des moyens de renforcement des capacités (ou le programme d'acquisition de ces capacités)</p>
<p><b>Etat des lieux du secteur</b></p>	<p>1) Après l'examen des textes et de la littérature et le débroussaillage rédaction d'une note problématique détaillée réalisée par le groupe d'expert. S'il existe un draft zéro par exemple élaboré par le gouvernement il peut être soumis directement à l'examen détaillé du comité de pilotage, étape suivante ;</p> <p>2) examen détaillée de la note initiale par le comité de pilotage</p> <p>3) ateliers provinciaux en nombre échantillonné de provinces pour couvrir l'ensemble des situations foncières du pays ;</p> <p>4) visites des expériences spécifiques innovantes ou problématiques (notamment lors des déplacements pour animer les ateliers provinciaux ;</p>	<p>Compte rendu du Comité de Pilotage sur l'analyse des textes</p> <p>Choix des provinces validé par le Comité de Pilotage</p> <p>Le compte rendu des ateliers provinciaux et des visites de site</p> <p>L'état des lieux</p> <p>Le compte rendu de l'état des lieux par le comité de pilotage</p>

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	<p>5) rédaction de l'état des lieux par le groupe d'expert identifiant clairement les éléments de problématique et pointant</p> <p>6) examen de l'état des lieux par le Comité de Pilotage</p> <p>7) examen de l'état des lieux et validation lors d'un atelier national formulant des hypothèses</p> <p>8) validation finale de l'état des lieux par le comité de pilotage.</p>	<p>Compte rendu de l'atelier national sur l'état des lieux</p> <p>Validation de l'état des lieux et des pistes de travail pour la politique et la réforme des textes.</p>
<p>Rédaction de la note de politique nationale</p> <p>5</p>	<p>Travail d'experts. des consultations de groupes d'intérêt peuvent être organisées. Parmi ces groupes d'intérêt figurent les peuples autochtones pygmées, les entrepreneurs agricoles, les forestiers...</p> <p>Réunion du comité de pilotage permettant de pré valider la note de politique.</p> <p>Atelier national de validation comportant des représentants de chaque province. Il est présidé par le Ministre en charge de la politique. La politique est validée par cet atelier.</p>	<p>Les comptes rendus détaillés des échanges avec les groupes d'intérêt</p> <p>La note de pré validation</p> <p>Le compte rendu de l'atelier national de validation</p>
<p>Soumission de la politique en conseil des ministres et promulgation</p> <p>6</p>	<p>Processus interne au gouvernement</p> <p>Large diffusion des dispositions de la politique au moment de la promulgation</p>	<p>Les communiqués de presse (journaux, radios, télévision) dans toutes les provinces.</p>
<p>Lancement de projets pilotes d'envergure limitée permettant de suivre les hypothèses ou certaines des</p> <p>7</p>	<p>Cette étape, non obligatoire, peut s'appuyer sur les projets intégrés ou sectoriels du Fonaredd, ou sur des projets en cours en dehors des projets intégrés.</p> <p>S'agissant de sous projets opérationnels, ils obéissent aux règles de participation, de consultation, de transparence, de communication des projets intégrés ou sectoriels.</p>	<p>Les compte rendus de suivi évalués de capitalisation des leçons de ces expériences</p>

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
hypotheses de la politique	Les leçons tirées de ces projets font l'objet d'une large diffusion et de réunions d'échange au niveau provincial et national.	
Rédaction des ébauches des textes juridique par le groupe d'expert	<p>8</p> <p>Consultations individuelles et collectives partielles possibles à la discrétion du groupe d'expert pour confronter ses réflexions.</p> <p>Les textes peuvent être de nature différente et compléter ou éclairer les applications spécifiques des chapitres des lois ou codes et règlements existants ou bien porter sur un corpus de loi complet (exemple de l'aménagement du territoire).</p>	
	<p>9</p> <p>Soumission des textes à un atelier national (ou plusieurs en fonction du calendrier de production des textes). Ces ateliers nationaux comprennent des représentants de l'ensemble des groupes d'intérêt, de la représentation nationale, de la société civile, des provinces.</p> <p>Le Comité de Pilotage arbitre les éventuels points en désaccord lors de l'atelier avant de passer à la finalisation des propositions initiales de texte.</p>	Compte rendu détaillé de l'atelier
Soumission des textes au Parlement	<p>1</p> <p>0</p> <p>Les textes sont soumis au conseil des ministres avant transmission au parlement. Ils peuvent, avant transmission, recevoir des modifications vérifiées à nouveau par le groupe d'experts et le comité de pilotage.</p>	Les textes eux-mêmes. Avant passage au Parlement.
Accompagnement du travail parlementaire sur les textes	<p>1</p> <p>1</p> <p>Le groupe d'expert reste en place durant l'examen par le Parlement pour appuyer le travail parlementaire, expliquer les textes et contribuer aux rédactions finales après</p>	